



Être Noir et militant syndical au pays de l'apartheid

Richard's Bay Minerals Company (RBM), propriété à 40% de Québec Fer et Titane de Sorel, est un des leaders de l'Afrique du Sud... en matière de répression anti-syndicale! Ce qui n'est pas peu dire, dans ce pays où l'on emprisonne les militants syndicaux noirs pendant des mois sans même porter d'accusations contre eux, comme cela est arrivé à notre ami Willis Mchunu, au retour de sa visite au Congrès de la CSN, en juin 1986.

Pierre Beaudet est allé à Richard's Bay et nous en a rapporté un saisissant reportage sur les dangers non seulement d'être Noir, mais en plus, d'être militant syndical noir, au pays de l'apartheid.

Page 6

Premier mai 1988

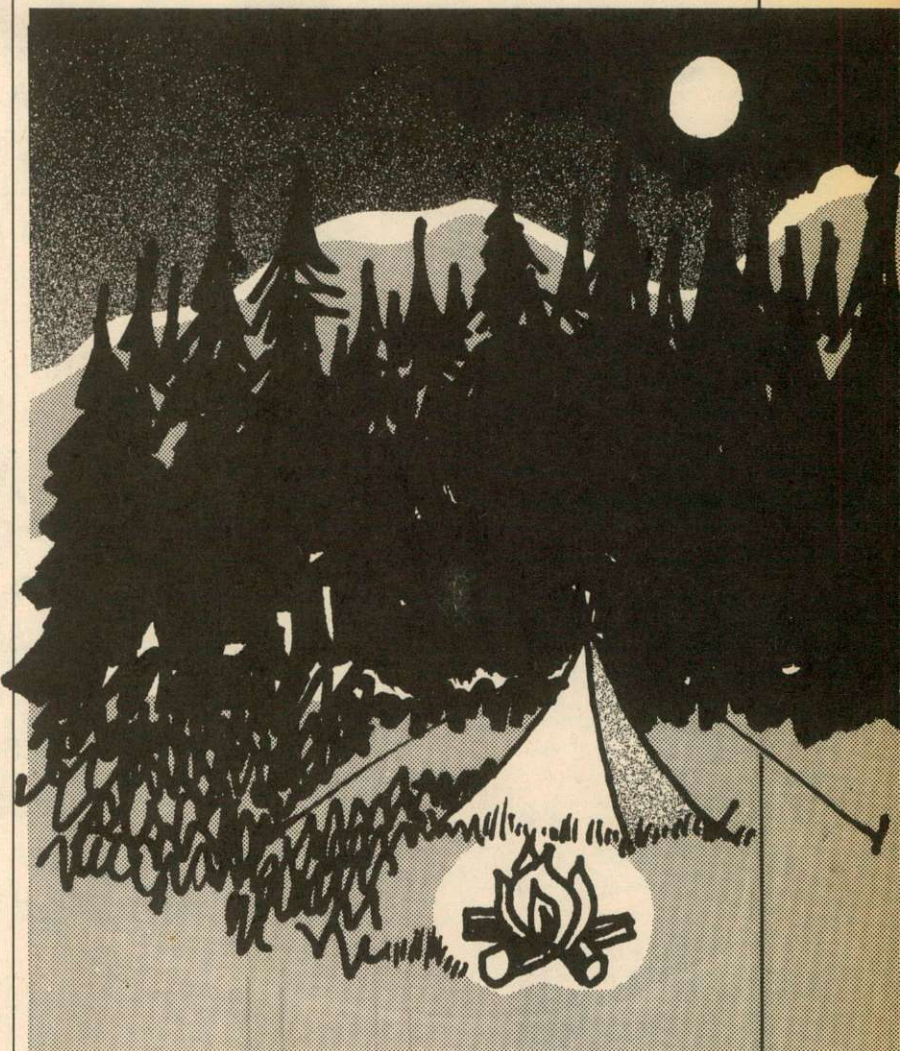
De vrais emplois pour tout le monde!

«Une job steady pis un bon boss», selon la vieille expression populaire, ce n'est pas la solution, dit le mouvement syndical en ce Premier mai 1988, fête internationale des travailleurs.

Ce que nous revendiquons, ce que veulent les travailleurs et les travailleuses, ce sont des emplois sécuritaires, permanents, équitablement rémunérés, pour les jeunes comme pour les plus âgés, pour les travailleurs d'ici comme pour les immigrant-e-s.

Pages 9 à 11, et 24

Du déclubage au délestage



Élève modèle du ministre Gobeil, apôtre inconditionnel de la privatisation, exécuteur de basses oeuvres dans l'innommable gâchis du Manoir Richelieu, le ministre Yvon Picotte du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est en train de démanteler pièce par pièce le patrimoine naturel du Québec. Il s'attaque entre autres aux Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), fruit d'une longue lutte des mouvements populaires, dont la CSN, pour rendre la nature plus accessible au monde ordinaire.

Page 2

nouvelles CSN

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Lise Gauthier
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

et la collaboration de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Michèle Arbour
Diane Blain

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

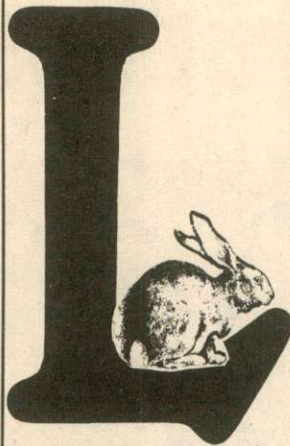
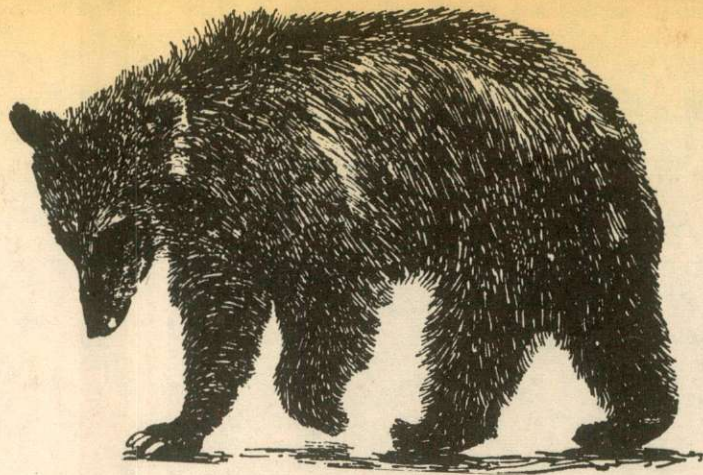
Distribution

L'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

UN NOUVEAU DUO?..



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



Le ministre Yvon Picotte a fait face à un très fort barrage d'oppositions dans sa tentative de démanteler le réseau gouvernemental des réserves fauniques au profit de pourvoiries privées, lors des audiences régionales de février et mars derniers.

La proposition du ministre s'est heurtée à la résistance des organismes préoccupés de la protection de l'environnement et de la faune, et à celle des organismes nationaux et régionaux représentant les adeptes des activités de plein air, les chasseurs et les pêcheurs.

Les nations autochtones, pour leur part, ont dénoncé le projet en rappelant leurs droits historiques sur une grande partie des territoires que le ministre Picotte voulait concéder à l'entreprise privée.

Parmi les opposants, six conseils centraux de la CSN ont présenté des mémoires, lors des audiences régionales du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. Il s'agit des conseils centraux des Laurentides, de Lanaudière, de Québec, de Sept-Îles, du Nord-Ouest et de la Gaspésie.



La double erreur d'Yvon Picotte

Un dossier de Claude Saint-Georges

Le ministre Yvon Picotte est d'évidence le plus inepte des ministres du cabinet Bourassa. Et parmi les traits caractéristiques du personnage, il y a ce goût effréné pour le tape-à-l'œil et le spectaculaire.

Le ministre Picotte voulait «faire bouger les choses» lorsque, en arrivant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il décida de privatiser le Manoir Richelieu, se rendant responsable, en toute connaissance de cause, du drame humain qui hante encore Charlevoix.

Élève modèle du ministre Gobeil, Yvon Picotte a pris au pied de la lettre le «rapport des sages», s'est nommé un sous-ministre «déléguée à la privatisation» et est devenu, parmi les ministres, le champion toutes catégories du désengagement

de l'État au profit de l'entreprise privée.

Incapable de défendre la mission du loisir devant ses collègues, Yvon Picotte a vu le budget du MLCP diminuer d'année en année. C'est le seul ministère à avoir connu ce sort.

Les baisses successives des budgets du MLCP ont créé une onde de choc qui a atteint avec brutalité les organismes bénévoles qui font, au Québec, la promotion du sport, des activités de plein air, du tourisme social ainsi que du loisir sous toutes leurs formes.

Pourtant, il n'y a eu au Québec que de bien minces progrès collectifs en matière d'activités physiques, de loisirs et de vacances. Il n'est pas inutile de rappeler ici



que près du tiers des Québécoises et des Québécois ne partent pas en vacances à chaque année et que la population du Québec est celle qui présente les moins bons indices au Canada pour sa condition physique.

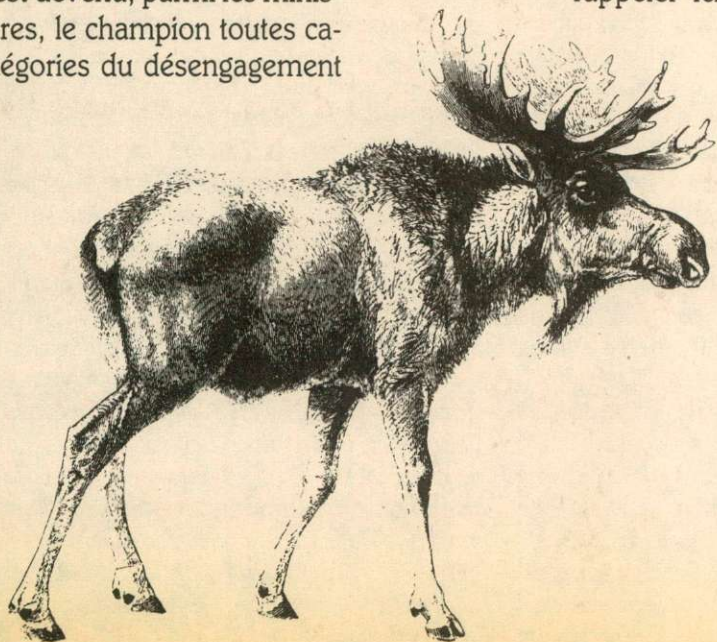
La diminution des budgets alloués aux organismes de loisirs et de sports a provoqué une démoralisation généralisée et a signifié l'arrêt de tout projet de développement dans ces secteurs.

Pour le MLCP, la liste des hausses de tarifs et celle des privatisations à la pièce serait extrêmement longue à citer. Globalement, ces décisions du ministre ont eu pour effet de restreindre l'ac-

cess aux loisirs et aux vacances, particulièrement pour la partie la moins favorisée de la population.

Le ministre Yvon Picotte, avec son projet de privatisation des réserves fauniques gouvernementales, a commis une double erreur: il a sous-estimé l'attachement de la population québécoise à son patrimoine naturel et il a permis de mettre en lumière sa piètre gestion du MLCP.

La rumeur veut qu'Yvon Picotte soit un ministre en sursis et déjà fortement en tutelle par le cabinet du premier Ministre.



CE QU'ILS ONT DIT

Conseil Attikamek-Montagnais

«Le gouvernement du Québec doit faire comprendre à tous les ministères concernés, aux divers intervenants, associations, compagnies, de même qu'aux Québécois en général, que le processus de spoliation de nos terres et ressources doit cesser ainsi que son corollaire, l'inexorable mise au ghetto des Autochtones.

«Nous demandons donc au gouvernement du Québec de retirer tout simplement ce projet qui, de toute évidence, est préjudiciable pour la faune elle-même, pour les Québécois, pour les Autochtones en général et, surtout, pour les Attikamek et les Montagnais en négociation.»

Le Conseil algonquin de l'ouest du Québec

«Nous sommes une Nation, à qui appartient encore aujourd'hui le territoire dont on discute un autre projet de développement. De fait, on y discute le changement d'un développement décidé unilatéralement en 1939 par le gouvernement québécois (le parc La Vérendrye).»

Conseil central de Sept-Iles

«Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sept-Iles Inc. (CSN) tient à rappeler au Ministre Picotte que la réserve faunique Port-Cartier-Sept-Iles n'est pas sa propriété privée.

«Le Conseil Central avise également le Ministre Picotte que s'il est de son intention de faire de la réserve faunique un club privé de chasse et de pêche pour ses amis et alliés politiques, il nous trouvera dans ses trails à collets et sur ses fosses à truites.

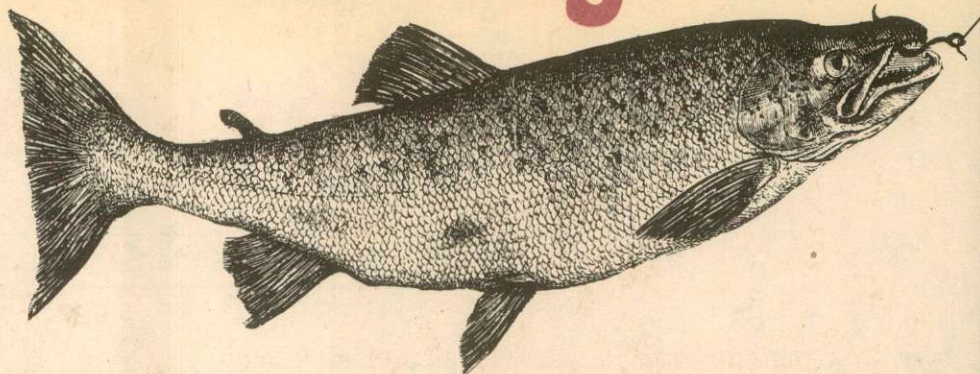
«Nous tenons à rappeler au Ministre son engagement public de ne rien changer de la situation actuelle si les utilisatrices et utilisateurs se prononçaient contre son projet.

Conseil central de Québec

«Pour tout dire, on a l'impression d'assister à la mise en scène d'un vaste encan qui permettra à l'État de sabrer dans les dépenses courantes, de se délester à long terme (20 ans) de ses responsabilités de gestionnaire du territoire faunique et récréatif, et finalement de laisser faire l'entreprise privée dans une surexploitation de la faune, quitte à payer très cher les réparations dans un avenir rapproché.

«Nous croyons sincèrement que le MLCP en mettant l'accent sur l'exploitation faune, passe à côté des autres éléments de son mandat; en ce sens, il y aurait lieu de poursuivre la réflexion et d'aboutir à de véritables états généraux québécois sur la conservation, la protection et l'exploitation de la ressource faune et plein air.»

Du déclubage...



En 1977, le gouvernement du Québec abolissait les droits exclusifs des clubs privés de chasse et de pêche. Par l'Opération gestion faune, il créait les zones d'exploitation contrôlée, les ZEC, gérées démocratiquement par leurs utilisateurs et dont les objectifs étaient l'accessibilité à la population, la participation des membres à la prise des décisions et la protection de la faune.

Cette décision gouvernementale, survenue aux premières heures du régime du Parti Québécois, n'était pas une mince affaire puisqu'elle mettait fin à une situation d'inspiration féodale, vieille de près de 100 ans, qui permettait à moins de 30 000 personnes, fortunées, il va de soi, Américains et Ontariens pour une bonne partie, d'agir en rois et maîtres sur plus de 87% du territoire de chasse et de pêche accessible au Québec, un domaine plus grand que le Nouveau-Brunswick en entier.

À l'origine, ce sont des pressions populaires animées par des organismes comme la CSN, le Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne, le Mouvement pour la récupération des rivières à saumon du Québec, inspirés et soutenus par Québec Presse et les chroniqueurs Serge Deyglun et Henri Poupart, qui permirent cette réappropriation collective de ces territoires, riches en poissons et en gibier.

Voici comment Henri Poupart, dans son livre intitulé «Le scandale des clubs privés de chasse et pêche» (éditions Parti Pris), décrit l'origine du déclubage:

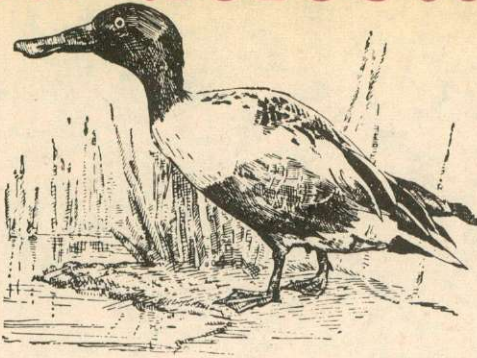
«Le tout a commencé quand le chroniqueur bien connu Serge Deyglun, du quotidien «La Presse», a lancé le cri d'alarme. On se souvient qu'au début de l'année 1970, plusieurs personnes s'étaient plaintes que des clubs privés, qui étaient sensés avoir été abolis, ré-apparaissaient en surface comme des taches d'huile. C'est même à la suite de ces différentes plaintes, et avec les preuves en mains, que Deyglun démissionna du Conseil supérieur de la faune, sachant qu'il n'avait rien à faire dans les cadres d'une

organisation para-gouvernementale qui favorisait le maintien de ces petits «ghettos».

«Un peu avant la démission de Deyglun, vers la fin de mars, la CSN, représentée par Paul Cliche, lança des hauts cris par l'entremise de son comité d'action politique. La CSN accusait le gouvernement d'avoir redonné de nouveaux droits de chasse et pêche exclusifs, en dépit de la promesse de démocratisation, c'est-à-dire l'abolition graduelle des clubs de chasse et pêche faite par Gabriel Loubier. Pour une rare fois, cette question débordait les chroniques de chasse et pêche et se retrouvait avec la nouvelle générale, et même en page éditoriale du «Devoir» et de «La Presse». Le gouvernement riposta alors et s'attaqua à Nazaire Paquet de East Broughton, celui qui avait donné les informations à la CSN. Il accusa Paquet d'être braconnier, d'avoir déjà fait une demande pour obtenir un club privé et des sept pêchés capitaux, accusations qui n'eurent jamais de suites.

«D'un autre côté, Marcel Boily de Montréal, qui allait pêcher régulièrement depuis des années sur un territoire de la région d'Alma, eut la surprise de sa vie au cours de l'été 1969. Il découvrait que ce territoire avait été concédé à un club privé au cours de l'hiver précédent, malgré les promesses de Loubier (le Club Centenaire). Il fit part de sa découverte à Deyglun, et la CSN convoqua une assemblée le 20 avril à l'école de Lanaudière, où tous les intéressés (les membres des clubs et le simple nemrod) étaient invités à faire part de leurs revendications. De ce débat, on en tira les conclusions suivantes: «Les clubs privés doivent tous disparaître sans exception et dans le plus bref délai possible». La question qui se posait était: comment? Les gouvernements antérieurs n'avaient-ils pas tous promis l'abolition des clubs? Les Québécois ne voyaient-ils pas d'année en année grandir le nombre et la superficie de ces territoires? C'est alors que l'idée fut lancée de forcer le gouvernement à agir, en manifestant directement et d'une façon continue sur les clubs de chasse et pêche privés.»

...au délestage



Le projet Picotte remonte à 1986, lorsque le ministre a confié à son sous-ministre adjoint à la privatisation (sic), Armand Leblond, le soin de créer un groupe de travail pour identifier les champs d'activités de son ministère susceptibles d'être confiés à l'entreprise privée.

C'est à la lecture du rapport de ce groupe de travail que l'on peut découvrir les origines du projet de «délestage» des territoires fauniques au profit des pourvoiries privées.

Le rapport du Groupe de travail sur le développement des initiatives privées révèle que le présent réseau des 168 pourvoiries détentrices de baux de droits exclusifs couvre une superficie de 15,000 km², le réseau des ZEC, 44,000 km², et les réserves gouvernementales actives, 73,500 km². Et le rapport de proposer: «... une certaine parité spatiale des trois réseaux» pour qu'ils occupent chacun environ 45,000 km² de territoire. Donc, clairement, une réduction du territoire des réserves gouvernementales au profit des pourvoiries privées. Cela s'appelle du délestage, selon l'euphémisme favori du ministre.



Ceci pour «générer d'encore plus importantes retombées, en raison des devises étrangères qu'elles recrutent» (lire: charger le gros prix aux Américains pour leur permettre d'abattre leur original) et, plus loin, «du fait qu'elles constituent un secteur hautement créateur d'emplois» (lire: des jobs saisonniers et mal payés).

Une proposition qui va plus loin encore

La proposition soumise à la consultation en région va plus loin que celle du rapport du Groupe de travail. On peut la résumer de la façon suivante: des 65 réserves fauniques qui existent présentement au Québec, il n'en resterait plus que 18. Leur superficie totale passerait de 156,000 km² (incluant les quelque 70,000 km² utilisables pour la chasse et la pêche) à 39,000 km².

Cet extraordinaire rétrécissement se ferait avant tout au profit des pourvoiries privées dont les territoires passeraient de 15,500 km² à 58,500 km². Les ZEC seraient moindrement bénéficiaires du démantèlement, passant de 44,000 km² à 50,000 km² au total.

Jean-Baptiste Forbes:
trésorier du Conseil Central de Sept-Iles (CSN)

«Quand tu vois ça, t'as envie de mettre ta tuque rouge, blanche et verte...»



«Le gouvernement nous reproche de ne pas aller à Coatibi. Mais la route n'est pas entretenue! Moi, j'ai arrêté d'y aller pour ne pas démolir mon auto. Ils n'entretiennent pas la route, et ensuite ils disent qu'ils vont fermer une partie de la réserve parce qu'on n'y va pas!

«Moi, je suis un grand amateur de pêche: pendant la saison, j'y vais à toutes les semaines, ou une semaine sur deux. J'aime beaucoup la chasse aussi. Mais s'ils transforment la réserve en club privé, on ne pourra plus y aller. Pourquoi veulent-ils nous empêcher, nous les pauvres, de nous rincer l'oeil? Nous, on n'empêche pas les riches de le faire... Quand tu vois ça, t'as envie de mettre ta tuque rouge, blanche et verte...»

Régis Grenier:
vice-président à l'éducation du Conseil Central de Sept-Iles (CSN)

«Les meilleurs sites sont restés privés...»



«S'ils transforment ça en pourvoirie, ça va coûter 100\$ à 200\$ par jour pour aller pêcher là. En plus, les propriétaires de pourvoiries acceptent ceux qu'ils veulent: c'est plus payant. D'ailleurs, leur liste est «bookée» pour des années à venir...

«Quand ils ont déclubé, ils ont choisi ce qui était presque fini. Les meilleurs sites sont restés privés. C'est encore la même chose avec le projet de Picotte: la partie qu'ils veulent garder en parc (28%), c'est celle du sud, où il y a les plus petits poissons!»

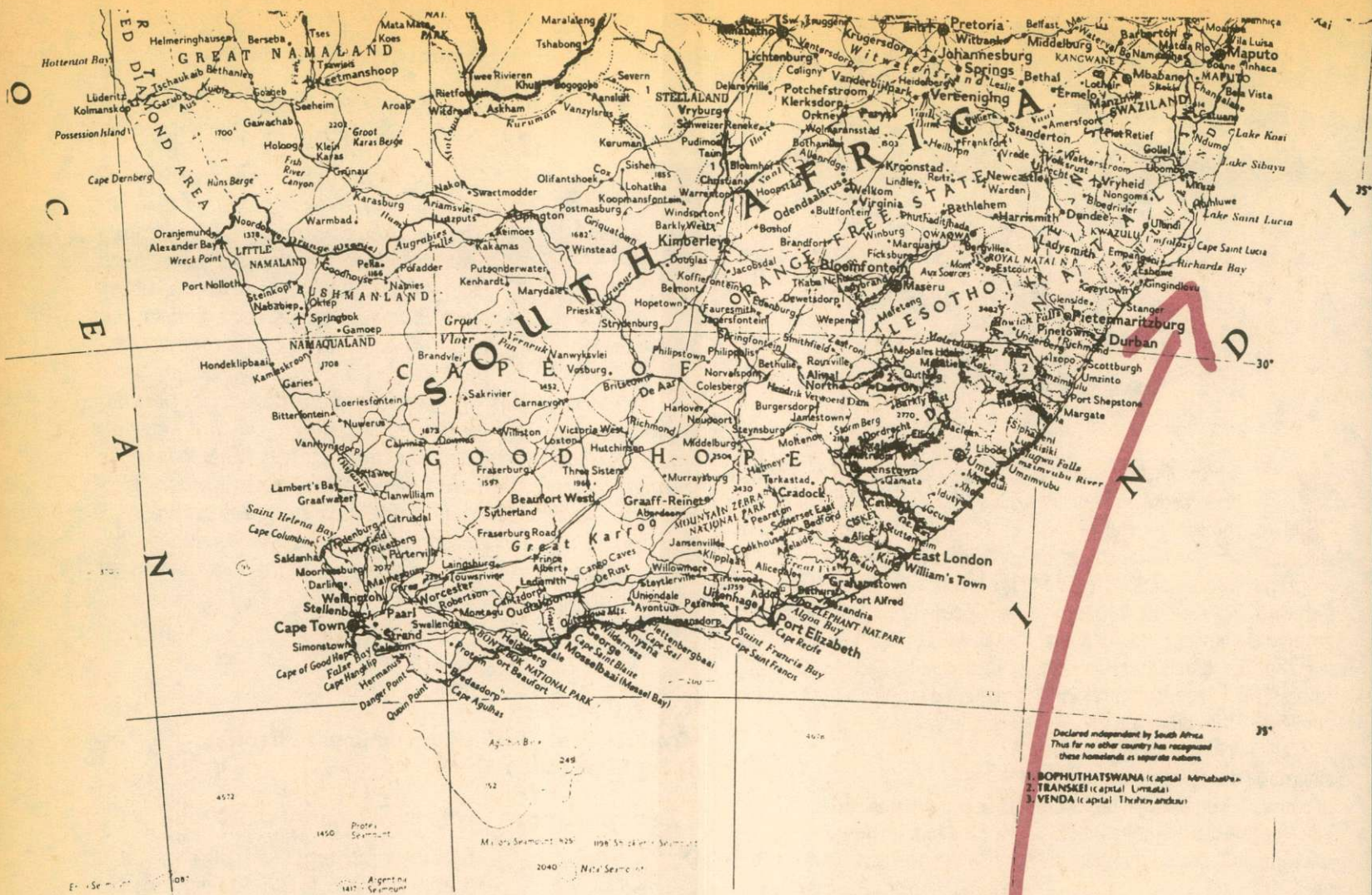
«C'est très intéressant pour les familles!»



«Moi, je vais pêcher au Lac Arthur. La route se rend jusqu'au bord du lac. On peut camper, ou louer un chalet pour pas cher. C'est très intéressant pour les familles!

«Il faudrait que le gouvernement accepte de mettre de l'argent pour améliorer les routes et aménager la réserve avec des installations pour les activités en famille. Malheureusement, ça ne semble pas intéresser le ministre Picotte...»

(Propos recueillis par Lucie Laurin)



Retour d'Afrique du Sud

48 heures à Richard's Bay

par Pierre Beudet

En arrivant à Richard's Bay, on reste étourdi par le contraste de la mer et de la verdure des collines.

Puis, rapidement, on découvre l'enchevêtrement des usines. Et, plus loin, au-delà de la ville blanche, les townships africains, autour de Empagani. C'est la «ville-soeur» de Richard's Bay, où vit la population africaine. Parmi eux, les travailleurs de Richard's Bay Minerals (RBM).

On sait que RBM, comme pièce de l'empire Kennecott, a été montée et planifiée par Québec Fer et Titane, qui en détient officiellement plus de 40% des actions.

Une ville et ses usines

À la fin des années 1960, de

«*Bienvenue à Richard's Bay*» me lance, avec un grand sourire, Willis Mchunu.

Willis, responsable local du syndicat de la métallurgie, est presque un ami. Deux fois, en novembre 1985 et en juin 1986, il est passé au Québec, à l'invitation de la CSN.

nouveaux événements allaient transformer le sort de ce petit centre portuaire.

Les exportations connaissaient alors une hausse fulgurante. «*Les pays occidentaux se précipitaient pour acheter les minéraux sud-africains (tels l'or, le charbon, les minerais métalliques et semi-métalliques)*», explique Willis. L'apartheid garantissait aux compagnies sud-africaines et aux multinationales un système unique pour contrôler la main-d'œuvre et maintenir les salaires au plus bas

niveau. Dans ce contexte, Richard's Bay constituait un site parfait pour elles, bien accoté sur la mer et à courte distance des grands centres miniers et industriels du pays.

De plus, l'environnement régional de l'Afrique du Sud était en voie de changement. Le Mozambique, alors colonie portugaise, jouait traditionnellement le rôle de «porte de sortie» la plus économique pour les exportations sud-africaines. Mais l'Afrique du Sud y sentait le vent tourner (on

sait que le mouvement de libération allait finalement l'emporter en 1975). Richard's Bay devait donc être développée en prévision d'une rupture des liens avec le Mozambique.

C'est dans ce contexte que la ville est devenue le deuxième plus important port de l'Afrique du Sud, ainsi qu'un centre industriel très dynamique.

Cinq grandes usines dominent la ville. La plus importante, ALUSAF, une multinationale suisse, emploie dans sa raffinerie d'aluminium plus de 2,500 travailleurs. Les autres principales usines, ainsi qu'une myriade de petites et moyennes entreprises, emploient près de 30.000 personnes. RBM, celle qui possède des liens étroits avec Québec Fer et Titane,

est le deuxième plus gros employeur de la région avec 1,500 employés.

Des usines et des syndicats

Au début des années 1970, le mouvement syndical a connu une certaine renaissance, en Afrique du Sud. En 1972-73, dans la région de Durban, au sud de Richard's Bay, une vague de grèves sans précédent permettait l'implantation d'une nouvelle génération de syndicats militants.

«C'est là que j'ai fait mes premières armes», raconte Willis.

Puis, quelques années plus tard, les syndicats faisaient leur apparition à Richard's Bay même. Le Metal and Allied Workers Union (MAWU), affilié à la centrale la plus militante de l'époque, FOSATU, réussissait à prendre pied chez ALUSAF. En s'implantant graduellement dans les autres grandes usines, le MAWU recruta ainsi plus de 10,000 travailleurs. «Une période inoubliable» pour Willis et la dizaine de militants qui constituaient le noyau du syndicat.

En 1985, celui-ci entreprenait une grande bataille sur le transport.

On sait qu'en Afrique du Sud, à cause de la ségrégation raciale, les Noirs sont forcés de vivre dans les «townships», souvent éloignés des quartiers industriels où ils travaillent. Ainsi, Richard's Bay se situe à une bonne dizaine de kilomètres de Empagani. Les autobus qui transportent les travailleurs appartiennent à des compagnies privées, souvent des monopoles qui peuvent augmenter les prix selon leur volonté. Pour protester contre ces augmentations de tarifs, le MAWU décida d'organiser un boycottage des autobus. «La bataille a duré quatre mois et s'est terminée par une victoire syndicale», raconte Jeffrey Vilane, président du syndicat local chez ALUSAF.

En novembre 1985, le MAWU, de même que la centrale FOSATU, décidaient de se fusionner avec d'autres syndicats progressistes pour créer la plus importante force syndicale de toute l'histoire de l'Afrique du Sud, le CONGRESS OF SOUTH AFRICAN TRADE UNION (COSATU).



Un «township» sud-africain: barbelés et surveillance armée.

Photo Canapress

À Richard's Bay, cette réalisation fut accueillie avec beaucoup de fierté.

État d'urgence, offensive contre les syndicats

Devant la montée de la résistance, le gouvernement sud-africain a senti qu'il devait casser le mouvement avant qu'il ne soit trop tard.

Aussi, en juin 1986, il proclamait l'état d'urgence. 30,000 personnes ont été arrêtées dans les mois suivants et les principales organisations ouvrières, dont le COSATU, ont été très durement affectées.

Les militants et militantes des syndicats, dans la région nord du Natal, où se situe Richard's Bay, ont été, proportionnellement, les plus grandes victimes de cette nouvelle vague de répression.

Vingt-deux organisateurs et

délégués d'ateliers de la région ont ainsi été arrêtés, dont Willis: «Ils m'ont arrêté alors que je revenais à peine du Québec à titre d'invité au Congrès de la CSN», raconte-t-il. Il devait passer plus de deux mois en prison, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui.

Janvier 1988, nuages sombres

Aujourd'hui, à Richard's Bay, la situation est très tendue.

La vague de répression, depuis juin 1986, a déstabilisé le mouvement populaire. Mais les syndicats de COSATU demeurent encore très forts. Dans plusieurs usines, la force syndicale a imposé aux employeurs qu'ils fassent des pressions pour que le gouvernement libère les dirigeants et les militants syndicaux.

Néanmoins, la nouvelle tactique de l'Etat est d'utiliser des

forces de répression illégales et clandestines. Pour cela, il dispose de l'appui d'un groupe conservateur noir très actif dans la région du Natal, le mouvement Inkhata du chef Buthelezi. C'est un mouvement traditionaliste qui s'appuie sur les secteurs ruraux, mais qui profite surtout d'un appui indéfectible de l'Etat de l'apartheid. Le gouvernement permet à Inkhata d'organiser des groupes paramilitaires qui font la chasse aux militants progressistes.

Ainsi, à Richard's Bay, Inkhata a menacé à plusieurs reprises des militants de COSATU. Des jeunes ont attaqué la maison de Jeffrey Vilane, président du syndicat local à Alusaf, qui a passé à un cheveu d'être assassiné. Ils ont aussi tiré sur la maison et la voiture de Willis Mchunu.

Quelques jours avant Noël, plus de 200 hommes armés de Inkhata «défilaient» dans Empa- ▷



Photo Canapress

Manifestation à Johannesburg.

gani en menaçant et criant des slogans hostiles à COSATU, «*tout cela sous l'oeil complaisant de la police sud-africaine*», précise Willis.

Cette confrontation fait partie d'une stratégie bien établie. Ainsi, à Pietermaritzburg, au sud de Richard's Bay, les affrontements entre Inkhata et les mouvements progressistes comme l'UDF et COSATU ont fait plus de 250 morts. La police et l'armée sud-africaine déclarent qu'il s'agit strictement d'affrontements «entre Noirs», mais leur complicité en faveur de Inkhata est par trop évidente.

Des heures difficiles

«*Impossible de faire du syndicalisme sans faire de politique*», déclare H. Gwala, l'un des principaux délégués d'ateliers à RBM.

Trois syndicalistes de cette entreprise ont été détenus sous l'état d'urgence. Et les menaces de Inkhata contre tous ceux identifiés au COSATU rendent leur action syndicale très dangereuse.

De plus, la compagnie leur crée toutes sortes d'obstacles. Par exemple: elle refuse implicitement de reconnaître le fait que le syndicat local est affilié au COSATU, continuant de traiter avec lui comme avant (le syndicat était alors indépendant). «*On sait aussi que des contacts ont été entrepris entre des cadres de la compagnie et*

UWUSA, un syndicat jaune mis en place par Inkhata», affirme Mhlangu, un autre délégué d'atelier à RBM.

À l'usine comme telle, les revendications des travailleurs rencontrent évidemment une forte opposition de la partie patronale.

En juillet dernier, une nouvelle convention collective a été signée. Sans parler d'une défaite totale, le syndicat ne peut que constater que le rapport de forces lui était alors très défavorable. «*Nous avons demandé un salaire minimum de quatre rands (un rand = \$0.67 canadiens). Mais nous avons dû accepter des offres très inférieures: le salaire des quatre catégories qui regroupent plus de la moitié des travailleurs varie de 2.70 à 3.40 rands.*»

Les demandes syndicales pour de nouveaux congés payés, des subsides pour les maisons, la réduction des heures de travail (actuellement de 48 heures par semaine), l'augmentation de la prime de surtemps, le prix de la nourriture à la cantine de l'usine, ainsi que d'autres revendications, ont toutes été refusées. De même que la libération pour activités syndicales du président local.

Inquiétudes

«*On ne peut réunir les membres en assemblée générale*, explique un autre militant du syndicat.

Sous l'état d'urgence, il est impossible d'organiser des assemblées en plein air. Les responsables des locaux communautaires et des églises ont peur de nous prêter leurs locaux, suite à des menaces de Inkhata.

«*Même à l'intérieur de l'usine, poursuit Willis, des fiers-à-bras de Inkhata circulent librement. Beaucoup de militants sont terrorisés, d'autres se découragent. Il y a des problèmes de divorces, d'alcoolisme...*»

Plusieurs travailleurs sont très inquiets à cause de leurs enfants. En 1985-86, des milliers de jeunes ont fait la grève des écoles. À chaque jour, des affrontements avec la police se produisaient. Des centaines d'entre eux ont été arrêtés, comme le fils de Willis, âgé de 16 ans. Il a passé plus de six mois en prison. Malgré cela, il reste actif dans les mouvements de jeunes. «*D'un jour à l'autre, je sais qu'il sera arrêté à nouveau*», dit Willis.

Dans le contexte actuel, le syndicat à RBM se concentre sur la consolidation de ses forces en accentuant son organisation, département par département, et la formation des militants, «*un travail discret, patient, mais essentiel, expliquent les responsables locaux. L'heure n'est pas aux affrontements directs...*»

Contacts avec le Québec

Depuis 1985, des contacts ont été établis entre les travailleurs de RBM et ceux de Québec Fer et Titane de Sorel. En novembre 1985, Willis Mchunu était à Sorel, «*une expérience inoubliable, dit-il. Il y a plusieurs domaines où le syndicat de Sorel a acquis une expérience qui nous serait très profitable. Dans le domaine de la santé-sécurité, par exemple*». La compagnie sait que ces contacts pourraient renforcer l'action syndicale et craint qu'ils se poursuivent.

C'est pour cette raison qu'invitation a déjà été faite aux militants de QIT et de la CSN de venir à Richard's Bay et qu'elle est à nouveau réitérée: «*Nous avons besoin de les rencontrer, ici, chez nous, et de voir très concrètement les possibilités de renforcer notre action commune*», concluent nos interlocuteurs.



Photo Canapress

Une répression parfois sanglante.

De vrais emplois pour tout le monde!

Des emplois sécuritaires, à plein temps, à des salaires équitables. Des emplois de qualité pour les jeunes autant que pour les plus âgé-e-s, pour les travailleurs d'ici comme pour les travailleuses immigrantes et pour les personnes handicapées. De vrais emplois pour tout le monde! Voilà l'appel unanime du monde syndical québécois en cette fête internationale des travailleurs et des travailleuses.



La vieille expression québécoise *une job steady et un bon boss*, ce n'est pas la solution. Au contraire! C'est en regroupant nos forces et en brisant l'isolement que nous améliorons notre sort. Dans la vraie vie, de bonnes conditions de travail ça vient avec un bon syndicat.

Pour mieux vivre ...

C'est le mouvement syndical qui, depuis le début du siècle, lutte continuellement pour améliorer autant les conditions de travail que les conditions de vie.

... au travail

Selon les données de Statistique Canada, on s'aperçoit que les secteurs syndiqués, contrairement aux secteurs non-syndiqués, n'ont pas perdu mais gagné du pouvoir d'achat. Même chose en ce qui concerne l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Chez les non-syndiqué-e-s, l'écart est supérieur de 50%.

On peut facilement continuer la liste des améliorations gagnées par le syndicalisme: la reconnaissance de l'ancienneté, les fonds de pension, la sécurité au travail, la protection en cas de changements technologiques, la diminution du temps de travail, etc.

... dans la société

Les normes minimales de travail, le retrait préventif de la travailleuse enceinte, l'aide sociale, l'assurance-chômage, l'accessibilité aux services de santé, le droit de vote des femmes, le français langue de travail et bon nombre des autres réformes visant l'amélioration de nos vies originent des revendications syndicales.

... il faut un syndicat

Beaucoup de travail reste encore à faire, c'est certain. Pour y arriver, la solution passe par la syndicalisation. Au Québec le taux de syndicalisation oscille autour de 40%. Plus nous serons nombreux et nombreuses à revendiquer nos droits, plus notre solidarité sera forte et plus vite nous pourrons atteindre notre objectif: de vrais emplois pour tout le monde!

**DE VRAIS EMPLOIS
POUR TOUT LE MONDE!**

NOUS VOULONS

permanents, sans discrimination, sécuritaires, bien payés,



Des jeunes qu'on laisse à la rue

Plus de 100 000 jeunes n'ont, pour seule ressource, que l'aide sociale. Pour les autres, chômage, emplois à temps partiel, salaire minimum sont le pain quotidien. Pour les mêmes fonctions que leurs aînés, de nombreux employeurs les paient moins. Les jeunes paient pour la crise économique des années quatre-vingts. **Le Québec a besoin, pour ses jeunes, d'un vigoureux programme de création d'emplois, de réglementations qui interdisent la discrimination dans l'embauche et dans la rémunération, de lois qui assurent aux jeunes un revenu décent, des conditions de vie normales et leur place dans la société.**

Des femmes qu'on isole

En 1988 les femmes se retrouvent encore majoritairement dans des emplois de service. Elles n'ont vraiment accès qu'à une vingtaine de types d'emplois alors que pour les hommes, c'est plus de 500. Dans le secteur privé, la grande majorité des femmes sont non-syndiquées et doivent se contenter de conditions minimales ou subir le travail à temps partiel, sur appel, occasionnel ou même au noir. Par ailleurs, les femmes, dans tous les secteurs, subissent des discriminations dans l'emploi et dans l'évaluation de leur salaire. **Aujourd'hui les femmes veulent des salaires décents et équitables; elles veulent un partage équitable des responsabilités familiales; elles veulent des programmes d'accès à l'égalité et des services de garde qui ne viennent pas gruger leurs revenus.**

Des emplois qui se détériorent

La réalité, pour beaucoup d'entre nous, c'est des emplois fragiles, précaires. Des emplois sans avenir, des lendemains sans sécurité. Les patrons diminuent les emplois permanents pour augmenter leurs profits, ferment les usines, embauchent des sous-traitants, remplacent le plein temps par le temps partiel... Les jeunes, les femmes, les immigré-e-s doivent trop souvent se contenter de *jobines*; pour beaucoup, le seul plein temps possible c'est le chômage ou l'aide sociale. Dans nos écoles, on prépare trop souvent les jeunes à un marché du travail sans débouchés et ils et elles le savent. **Et pourtant, tout le monde a le droit de travailler. Ce qu'on veut, c'est de vrais emplois... pour tout le monde.**

Des immigrants et immigrantes aux espoirs déçus

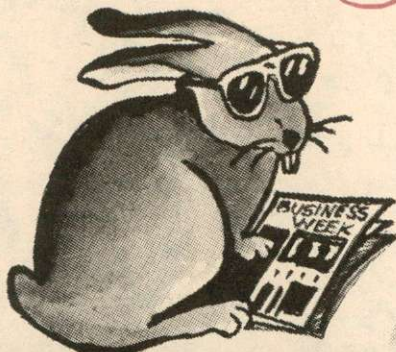
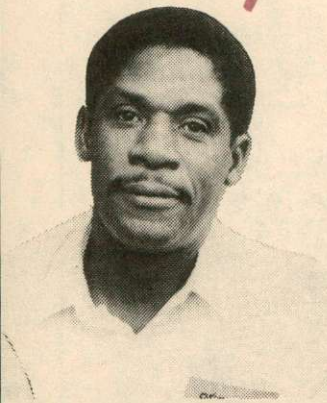
Celles et ceux qui viennent chez nous, c'est dans l'espoir d'une vie meilleure. Pour fuir la pauvreté ou les tontons-macoutes. Pour vivre dans la dignité et bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants. Mais beaucoup voient leurs espoirs déçus. Pour assurer leur survie, ils et elles ne retrouvent ici que le chômage, les *jobines*, les emplois précaires payés en dessous des lois, l'insécurité et, parfois, le racisme. Et pourtant, ils et elles sont venus ici pour travailler parce qu'on leur a dit qu'ici, c'est le paradis. En fait de paradis, c'est celui de l'aide sociale! **Ce dont le Québec a besoin, c'est d'emplois pour ceux et celles qui immigreront ici, de cours de formation ou de recyclage adaptés à leurs besoins et de programmes de lutte contre la discrimination.**

DES EMPLOIS

partout au Québec

...et en français !

Comptez pas sur le libre-échange pour aller chercher ça !



Des fermetures sauvages

ir son usine fermer quand y a travaillé pendant 15 20 ans, c'est quelque ose de profondément voltant. Quand, par notre pilité, notre dévouement notre savoir-faire, on a tribué à faire la renom- e d'un produit, et qu'on as annonce une fermeture un déménagement en tario ou ailleurs, c'est elque chose d'injuste. La du plus fort, les forces du pris, les profits qu'on porte: il faut mettre fin à tes ces injustices. **Au Québec nous avons besoin lois qui empêchent les fermetures sauvages, qui voient des programmes formation et de recy- ge de la main -d'œuvre, i mettent sur pied des ds d'indemnisation, qui plementent l'octroi de onventions, etc.**

Des emplois qu'on risque d'exporter

Au Québec, à elles seules les compagnies américaines contrôlent 23% de nos industries non financières. On tente de nous faire croire qu'avec l'entente de libre-échange, nos entrepreneurs québécois vont **envahir** le marché américain. C'est plutôt le contraire qui risque de se produire. Et comme les entreprises américaines ne seront plus tenues d'être installées ici pour pouvoir vendre leurs produits et leurs services, ce sont les installations canadiennes qu'elles vont fermer. **Pour garder le contrôle sur notre développement économique, pour assurer le maintien et l'amélioration de nos politiques sociales, pour protéger notre langue et notre culture, il faut bloquer l'entrée en vigueur de l'entente Mulroney-Reagan.**

Des régions oubliées

Souvent, il n'y a qu'une entreprise qui fournit de l'emploi à tout le monde dans une région, une ville, ou encore, un quartier urbain. Une telle entreprise est alors responsable d'une part importante de l'activité économique. C'est souvent avec nos emplois que nous payons quand il y a fermeture, réorganisation ou introduction de changements technologiques. Pour une région, pour une petite municipalité, pour un quartier urbain, c'est la catastrophe et le cul de sac lorsque les emplois déménagent ou disparaissent. **Au Québec, dans les régions éloignées, dans certains secteurs urbains, les politiques ciblées de développement c'est quelque chose de fondamental. Il faut continuer, de façon solidaire, à revendiquer des programmes gouvernementaux qui tiennent compte des réalités locales et régionales.**

Un État qui se dérobe

Au moment où la société québécoise a besoin d'interventions vigoureuses de la part du gouvernement, ceux et celles qui sont au pouvoir prêchent le désengagement de l'État, le retour à la loi du plus fort, la remise de notre développement économique entre les seules mains de l'entreprise privée. Et le patronat d'attaquer nos mesures sociales, nos protections au travail et nos droits. **Avec nos syndicats, nous pouvons renverser le courant actuel: nous pouvons obtenir des politiques de plein emploi et de contrôle du développement économique et des mesures qui permettront d'atteindre la justice et l'équité.**

Saint-Hyacinthe Deux militants poursuivent la ville en justice

Nicole Filion et Claude Saint-Georges, militants d'organismes syndicaux et communautaires de Saint-Hyacinthe, ont comparu en cour municipale de Saint-Hyacinthe, le 8 avril, pour répondre à une accusation d'avoir contrevenu au règlement municipal 332 en faisant signer sur la place publique la pétition en appui aux travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu, en septembre dernier.

En conférence de presse, en compagnie de Me Louis Bibaud, du service juridique de la CSN, et du président du conseil central de Yamaska-Richelieu, Serge Pelletier, ils ont annoncé qu'ils plaideraient non coupables à l'accusation.

Poursuite

Ils ont de plus intenté une poursuite contre la municipalité, conjointement avec le conseil central et le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu, pour un montant de 30 600\$. Cette somme sera ultérieurement partagée à parts égales entre les 306 membres du syndicat.

Cette poursuite survient après un échange de correspondance entre le conseil central et le maire de St-Hyacinthe, M. Clément Rhéaume, suivi de deux interventions devant le conseil municipal où le conseil central demandait que soit modifié le règlement 332 afin qu'il ne puisse être utilisé pour limiter la liberté d'expression, tout comme le

droit de soumettre une pétition à l'Assemblée nationale, droits qui sont consacrés par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. En réponse à ces demandes, le conseil municipal avait choisi de s'en remettre à la décision de la cour municipale.

Arrestations abusives

"Il est important pour nous, soutiennent Nicole Filion et Claude St-Georges, que les tribunaux reconnaissent que nous avons été arrêtés abusivement et qu'il soit statué que le règlement municipal 332 ne peut être utilisé pour restreindre la liberté d'expression."



JOHN TURNER ALLANT
SE CHANGER LES IDÉES



Pointe-au-Pic: le "mur" est levé

Les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu avaient de bonnes nouvelles à souligner quand ils ont manifesté dans les rues de Pointe-au-Pic, ce 8 avril.

Ils soulignaient d'abord la levée de l'interdiction de circuler dans certaines rues de cette municipalité qui avait été imposée par injonction à 72 personnes. Pour la première fois depuis plus d'un an, plusieurs ont pu franchir ce qui est désigné dans cette municipalité de Charlevoix comme "le mur de la honte".

L'autre événement d'importance, c'est la somme de un million de dollars que les syndicats affiliés à la CSN ont versée jusqu'à présent pour soutenir la lutte des employés du Manoir Richelieu. C'est sur une base volontaire que près de mille syndicats ont contribué à cette campagne.

Mais la lutte de ces 306 personnes pour retrouver leurs emplois n'est pas terminée.

Après de multiples tergiversations, le premier ministre Robert Bourassa indiquait, en novembre, qu'il attendait le jugement de la Cour suprême sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail avant d'intervenir au Manoir Richelieu.

Entre-temps, des approches entre procureurs en vue d'en arriver à une solution globale n'ont pas donné de résultats. Le nouveau propriétaire soutient toujours qu'il a acheté des murs et des briques et qu'il n'a pas à respecter les droits des syndiqués.

Voilà pourquoi il est important que leur lutte continue d'être soutenue par les syndicats. Un pamphlet est actuellement distribué pour rappeler la campagne du 25 cents par semaine.

Les jeunes en tournée

Le Comité national des jeunes CSN a entrepris, au début de mars, une tournée dans toutes les régions du Québec, afin de permettre aux comités régionaux de relancer leurs activités.

Des journées thématiques portant sur les problèmes spécifiques des jeunes ont donc commencé à se tenir dans différentes régions, et jusqu'à présent, les objectifs ont été atteints. C'est ainsi que dans les régions où il n'y avait pas encore de comité, une structure a été mise sur pied. Dans les régions où il y avait déjà un responsable régional, ce fut l'occasion de former un comité plus solide et plus dynamique.

Un réunion de jeunes syndiqué-e-s, ce n'est pas nécessairement une stricte rencontre formelle, c'est aussi l'occasion de donner de l'information sous une forme plus aérée, où les jeunes travailleurs et travailleuses doivent s'impliquer activement.

Pour Nathalie Moreau, responsable du comité national, les premières rencontres ont été des réussites. Les participants ont pleinement apprécié avoir

un lieu d'échanges où ils pouvaient faire valoir leurs idées et s'exprimer sur les problèmes particuliers qu'ils vivent et leurs attentes face au mouvement.

Au 10 avril, cinq rencontres régionales ont été tenues: à Chicoutimi, à St-Hyacinthe, à Joliette, à Québec et à Drummondville. Des journées similaires auront lieu, d'ici le Congrès de juin, dans toutes les autres régions, de façon à permettre aux jeunes d'être informés, et au comité national d'organiser son travail en fonction des besoins exprimés.

Des talents cachés?

Ces journées thématiques se présentent sous trois formes principales d'intervention. La première est faite à partir de témoignages sur des situations vécues par de jeunes syndiquées; la seconde porte sur la place des comités de jeunes à la CSN; la troisième comporte un élément inhabituel dans les réunions syndicales: de l'improvisation.

«L'ensemble des participantes apprécie la formule de l'improvisation, car elle leur permet de raconter avec un peu plus d'humour leurs problèmes et leurs préoccupations. Il y a des mo-



Des vacances ... mais pas en novembre! C'était un des thèmes d'improvisation développés lors de la rencontre des jeunes syndiqué-e-s de la région de Québec. Marc et Francynn font la leçon à Martin, leur patron pour l'occasion.

ments où ça vaut la Ligue nationale d'improvisation ... en plus drôle!

«Il y en a plusieurs qui réussissent des imitations assez savoureuses des patrons, et même, à l'occasion, du président de leur syndicat ... »

Vue d'ensemble

A la suite de cette tournée, le comité national aura une meilleure vue d'ensemble des besoins des jeunes syndiquées, non seulement en ce qui regarde le monde du travail, mais également au niveau de leur implication syndicale.

«Il faut trouver ensemble des moyens pour permettre à ceux et celles qui arrivent dans le mouvement d'avoir toutes les informations et les moyens nécessaires pour s'impliquer.

Dans ce sens, la mise sur pied d'une structure régionale solide est un pas important, mais il va aussi falloir que ceux et celles qui ont de «l'ancienneté syndicale» apprennent à nous faire confiance davantage. Ils n'ont pas à avoir peur de nous ... on n'a pas l'intention de les mettre à la retraite! »

Université Laval Enfin une première convention!

Après trois semaines de grève générale, les 1,000 chargé-e-s de cours de l'Université Laval de Québec ont obtenu une première convention collective qui leur donne la parité des conditions de travail et de salaires avec ce qu'avaient obtenu, pour leur première convention collective, les chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal. C'est un gain important pour les chargé-e-s de cours de Laval, qui étaient

les moins bien rémunérés de la province.

En plus de toucher un montant forfaitaire 400\$ à titre de rétroactivité pour la session d'automne '87, le salaire pour une charge de cours, pour la session d'hiver 88, passe de 2,100\$ à 2,744\$ et atteindra 3,178\$ en septembre prochain. En 1989, les salaires suivront les augmentations qui auront été négociées dans le secteur public.

Les chargé-e-s de cours seront reconnus par les différentes instances de l'université. Le mécanisme d'attribution des charges de cours a été amélioré. La convention collective se terminera la 31 décembre 1990.

SPPASQ-CSN Majoritaire: CSN

A plus de 67%, les membres du Syndicat des professionnelles et des professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ-CSN), affilié à la Fédération des professionnels et des professionnelles salariés et cadres du Québec (FPPSCQ), ont réaffirmé leur appartenance à la CSN.

Ce vote, tenu par voie de referendum, dans 20 polls au Québec, se situe dans la même lignée que celui tenu au Congrès de la Fédération en novembre 87. Les mem-

bres du SPPASQ, de concert avec les autres syndicats professionnels de la FPPSCQ, avaient, à ce moment, voté en faveur du maintien de leur fédération à la CSN.

En réitérant leur appartenance à la CSN, les professionnelles et les professionnels du SPPASQ travailleront à renforcer leur syndicat et leur fédération à l'intérieur de la CSN. Pour la présidente du SPPASQ-CSN, Mme Louise Troalen, *«les professionnels considèrent qu'ils ont toujours une place à la CSN. Ils ont regardé d'autres alternatives mais ne les ont pas jugées valables.*

Québec

Les droits syndicaux... La justice de Provigo!

"Il n'y a aucune raison d'accepter de gagner la moitié moins que les autres salariés-e-s qui font la même tâche que nous" a déclaré la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs de bureau de la Compagnie Dellix Inc. (CSN). Ces em-

ployé-e-s sont en lock-out depuis le jeudi, 17 mars 1988. La convention collective est échue depuis juillet 1987. Ces travailleuses et travailleurs viennent de quitter l'Union des ouvriers des textiles d'Amérique pour rejoindre les rangs de la CSN.

Les employé-e-s rejettent les arguments de la compagnie, qui dit ne pas avoir les moyens de payer des salaires comparables aux autres entreprises du même secteur d'activité. Provigo Inc. est l'unique actionnaire de Dellix.

Il n'y a pas de fonds de pension, les assurances collectives sont très faibles et le nombre de congés est inférieur à ce qui existe dans les autres unités de travail. Les salaires payés chez Dellix sont d'au moins 50% inférieurs à ce que paie Provigo dans ses autres unités de travail semblables. Les femmes, qui représentent 75% du personnel, gagnent entre 210\$ et 260\$ par semaine de 40 heures alors que dans ses autres divisions, Provigo paie de 440\$ à 547\$ pour une semaine de 26 heures 1/4, pour les mē-

mes emplois.

Provigo annonçait récemment la mise en place de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans l'emploi, avec des subventions du gouvernement. Les employé-e-s de Dellix, propriété de Provigo, invitent l'entreprise à passer de la parole aux actes en mettant fin à la discrimination dans les conditions de travail et de salaire dont elles et ils sont l'objet.

"Nous demandons seulement d'être traité-e-s comme les autres", déclare la présidente.

Le français au travail

ÇA SIMPOSE!

Pétro-Canada ne comprend pas le français...

Le siège social de Pétro-Canada à Calgary ne semble pas avoir compris "qu'au Québec, ça se passe en français", comme tentent de lui rappeler les travailleurs (CSN) de la raffinerie de l'Est de Montréal. Malgré les plaintes qu'ils ont portées à l'attention de la direction, cette compagnie albertaine communique encore en anglais avec son personnel francophone montréalais et persiste à leur envoyer des notes de service et des relevés de paie unilingues anglais. Pétro-Canada étant sous juridiction fédérale et non assujettie à la loi 101, ces travailleurs et travailleuses doivent donc s'en référer au Commissaire aux langues officielles à Ottawa, M. D'Iberville Fortier, seule autorité habilitée à juger si cet organisme fédéral "humilie" ou non ses employés...

Made in Hong Kong!

Depuis plusieurs mois, le Service de l'information reçoit des manuels d'instruction unilingues anglais de la part de travailleurs et de travailleuses qui se disent excédés du fait que plusieurs fournisseurs ne respectent pas leur droit d'être servis en français. Dans le cas des électriciens du Centre hospitalier de Maniwaki, on dépasse les limites...ou les frontières, si l'on peut dire: après avoir mené une bataille pour franciser leurs manuels, voilà qu'ils viennent d'en recevoir d'autres mais, croyez-le ou non, rédigés en chinois, cette fois-ci.

La langue française, on la respecte!

On parle beaucoup ces temps-ci de la qualité de la langue française. En cherchant bien, plusieurs moyens peuvent être utilisés pour la diffusion du français en milieu de travail: mettre deux ou trois nouveaux termes par mois sur le tableau d'affichage,

publier une courte chronique sur "le bon usage du français" dans le journal syndical, faire circuler régulièrement de nouveaux lexiques sur des sujets qui concernent directement notre travail, et pourquoi pas, nommer tout de suite les choses avec les bons mots français?

Enseigner le français, pas toujours facile!



Dans la nouvelle édition de la revue Remue-Méninges, publiée par la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN), on indique que "malgré la satisfaction plutôt élevée des étudiantes et des étudiants, des parents et du public à l'égard de la qualité du français chez les étudiantes et étudiants du secondaire, les sondages indiquent que les plus virulentes critiques sur l'enseignement du français proviennent des enseignantes et des enseignants".

Des articles très intéressants sur les perceptions et les inquiétudes de celles ou de ceux qui dispensent cet enseignement.

La terminologie, ça m'intéresse!

Vocabulaire de la radio et de la télévision/anglais-français. EOQ 15853-5, 2 95\$, publié par l'Office de la langue française et disponible aux Publications du Québec. Pour informations: (514) 873-6101 ou 1-800-463-2100.

Bienvenue! **5 syndicats,** **390 membres**

Quelque 390 travailleurs et travailleuses de la métropole ont récemment adhéré à la CSN. Ils sont répartis dans cinq syndicats: Messageries Dynamiques, UES, Karhu, la Fédération des producteurs de bois et la Compagnie d'échantillons national Ltée.

Messageries

Les quarante employées de bureau des Messageries Dynamiques, une propriété du groupe Québecor, s'occupent notamment des abonnements et de l'organisation de la distribution du Journal de Montréal, du Montreal Daily News, du Devoir, et d'autres publications.

La FNC-CSN, à laquelle ces nouveaux membres seront affiliés, représente déjà plusieurs groupes d'employés de Québecor, dont les journalistes du Journal de Montréal, des Publications Québecor et de l'Echo du Nord, à St-Jérôme.

UES

Les cinquante employés de UES, une compagnie de fabrication de vis d'ancrage de Ville d'Anjou, se sont pour leur part syndiqués à la CSN et sa Fédération de la métallurgie dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de travail et salariales. Les opérateurs de machines, les mécaniciens d'entretien et les commis à l'expédition et à la réception n'y touchent environ que \$7.00 de l'heure.

Beauharnois **Le "soutien":** **CSN!**

Sollicités par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), dans le cadre de la campagne d'allégeance syndicale dans le secteur public, les employé-e-s de soutien de la Commission scolaire des

Karhu

Notons aussi l'arrivée des vingt travailleurs de Hockey Karhu, de Lachine.

Il est opportun de mentionner que les travailleurs de l'usine de Hockey Canada, à Drummondville, également une propriété de Karhu, une entreprise finlandaise, sont membres de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) depuis plusieurs années déjà.

Producteurs

Les cinq employées de bureau de la Fédération des producteurs de bois de l'UPA ont pour leur part rejoint leur soixante camarades de la Fédération des producteurs de lait en se syndiquant à la Fédération des employés et employées des services publics (FEESP).

Echantillons

Enfin, les 275 travailleurs et travailleuses de la Compagnie d'échantillons national Ltée, de Rivière-des-Prairies, dans la région métropolitaine, ont également joint les rangs de la CSN. Il s'agit d'une entreprise de fabrication d'échantillons de papiers, de stores et de tapis.

A l'embauche, les hommes y touchent \$5.50 l'heure, alors que les femmes n'ont droit qu'à \$4.45 l'heure. Celles-ci comptent pour 80% du personnel.

Depuis le début du processus de syndicalisation, le propriétaire Morton Kader a congédié six employé-e-s "pour activités et affaires syndicales".

Moissons de Beauharnois ont décidé de rester à la CSN.

Selon le président du syndicat, M. Gerald Hébert, "la comparaison des conventions collectives, le pouvoir de négociation de la CSN dû au fait qu'elle représente plus de 10.000 employé-e-s de soutien scolaire, sont les raisons qui ont amené les membres à demeurer à la CSN."

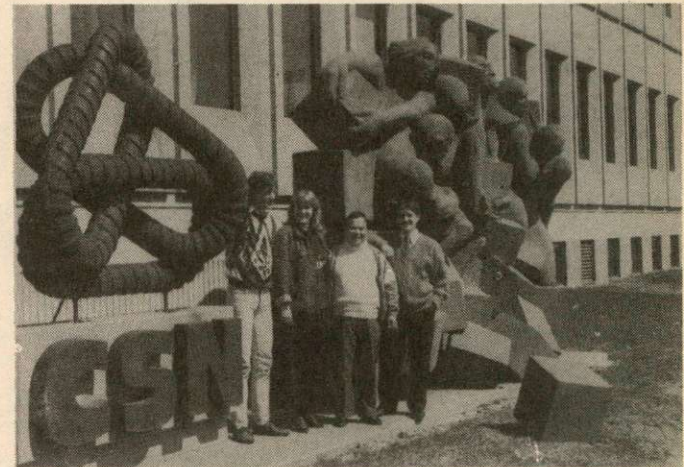


J.S.C.

Anciennement membres d'un syndicat indépendant faisant partie du groupe Lapierre et Parent (l'ex FCAI à Lucien Tremblay), les quelque cinquante ouvriers de la compagnie J.S.C. de Montréal ont tout récemment signé une entente de services avec la Fédération de la métallurgie de la CSN.

Les soudeurs et les travailleurs de cette usine fabriquent des pièces pour les nouvelles frégates commandées par la marine canadienne au chantier St-John Shipbuilding, au Nouveau-Brunswick.

Posant pour la "postérité" devant le siège social de la CSN à Montréal, l'exécutif du syndicat: le secrétaire-trésorier Georges Laberge, le président André Laprade, et le vice-président Jean-Pierre Béland.



Rôtisserie Le Pointelier

Les vingt-trois salarié-e-s de la Rôtisserie Le Pointelier ont eux aussi abandonné le groupe Lapierre et Parent pour ratifier une entente de services avec la Fédération du commerce de la CSN.

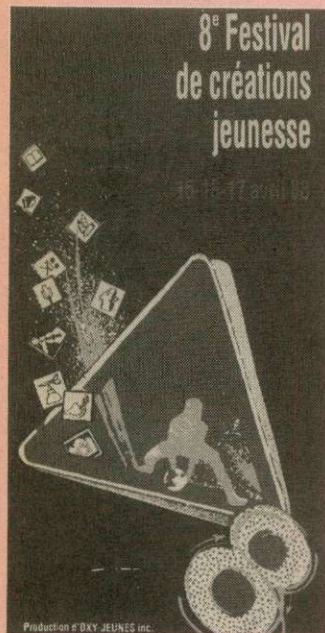
Selon nos renseignements, cette rôtisserie appartiendrait à la famille Benny, qui opère également deux restaurants Le Coq d'Anjou, où les syndiqués sont déjà membres de la CSN.

Notre photo: le président du Syndicat de la Rôtisserie Le Pointelier, Réal Tremblay; la présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin; le président du Syndicat CSN du Coq d'Anjou, Serge Roy; et le secrétaire-trésorier du Syndicat de la Rôtisserie Le Pointelier, François Racette.

les petites

Le Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et des travailleuses du Québec vous invite à son cinquième colloque annuel qui se tiendra à l'Université de Montréal le vendredi 29 avril, locaux 3285 et 3295 du Pavillon Jean Brillant.

Le programme de la journée comprend une dizaine de communications sur le thème **TRAVAIL ET TECHNOLOGIE, 19e, 20e SIECLES**. Frais d'inscription: \$15.00 (comprenant le buffet du midi). Renseignements: Denyse Baillargeon, 514-769-4001.



• Les 15, 16 et 17 avril prochains se tiendra la 8e édition du Festival des jeunes auquel participeront plus de 600 jeunes créateurs et créatrices âgés de 12 à 18 ans. Théâtre, danse, musique, vidéo, écriture, dessin et bande-dessinée seront de la partie. En plus, cette année, le Festival accueillera des jeunes de France, de Belgique et de Suisse. Le coût d'entrée est de 4.00\$ par jour. Au Cégep Maisonneuve, 2700 Bourbonnière, Montréal. Métro Pie-IX. Renseignements: Oxy-Jeunes, 514-849-5297.

Les Prix Coupez!



BULLETIN DE VOTE

Cochez le sujet (1 choix seulement) qui, selon vous, mérite le Prix Coupez! 88 et courez la chance de gagner un des cinq ensembles de documents composés de:

- Si vous avez des dettes (238 p.) - Mon 1er Budget (48 p.)
- A Propos du Crédit (24 p.) - Bien s'assurer sans se ruiner (48 p.)
- ABC du Budget-Consommation (83 p.)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La réforme de l'Aide-Sociale | <input type="checkbox"/> Les chèques-Visa |
| <input type="checkbox"/> La réforme fiscale | <input type="checkbox"/> L'ouverture des commerces le dimanche |
| <input type="checkbox"/> L'entente de Libre-Echange | <input type="checkbox"/> La location d'auto à long terme |
| <input type="checkbox"/> L'irradiation des aliments | <input type="checkbox"/> La sollicitation téléphonique |
| <input type="checkbox"/> L'inspection des aliments (Les modes toxiques) | <input type="checkbox"/> Le Service 976 |
| <input type="checkbox"/> Les cessions de créances (Les compagnies de finance) | |

Attention! Votre vote doit nous parvenir avant le 29 avril 1988

Les consommateurs peuvent se procurer leur bulletin de vote, ainsi que la revue de l'ACEF (où chaque nomination est expliquée), à l'ACEF de leur région. Vous devez faire parvenir votre bulletin avant le 29 avril. Renseignements: 514-271-7004.

• Le centre international de solidarité ouvrier (CISO) organise une tournée du Québec sur la situation en Palestine, du 22 avril au 5 mai, avec la participation de Monsieur Chris Giannou, un médecin canadien qui a travaillé dans les camps de réfugiés.

Six personnes de divers horizons (politique, syndical, artistique, etc) reviennent d'un séjour de dix jours en Palestine, à l'initiative de CISO.

Renseignements: 514-374-6660.

La CSST contre-attaque

En 1987, la plupart des personnes qui sont intervenues auprès de la CSST au nom des travailleurs ont eu la capacité d'imposer leur vision de la loi au sein des tribunaux administratifs chargés de la faire respecter dans son application. Mais 1988 voit apparaître la contre-attaque de la CSST. Nous n'en prendrons pour exemple que l'interprétation de la CSST à propos de l'article 28.

Au moment où la nouvelle loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (loi 42) est entrée en vigueur, le 19 août 1985, la CSST racontait sur tous les toits que la gestion des lésions professionnelles serait désormais plus simple. Elle appuyait cette affirmation sur divers articles de la loi qui donnaient une présomption au travailleur. Après deux ans et demie de pratique, il apparaît clairement que ces présomptions ne valent pas grand chose.

Une présomption favorable au travailleur, cela signifie que le travailleur a raison tant que l'employeur n'a pas prouvé qu'il a tort. Ainsi, selon l'article 28, lorsqu'une blessure se produit sur les lieux du travail alors que le travailleur est à son travail, celle-ci est présumée être une lésion professionnelle. Dans la mesure, donc, où le travailleur rencontre les critères définis par la loi ce devrait être à l'employeur de prouver que son employé a tort et non pas au travailleur de prouver qu'il a raison.

Suivant notre exemple de l'article 28, il faut que le travailleur fasse la preuve: 1) qu'il a subi une blessure; 2) qu'au moment où il a subi cette blessure, il était sur les lieux du travail; et 3) qu'il était sur les lieux du travail pour accomplir son travail. Si le travailleur rencontre ces trois critères, la CSST doit reconnaître que ce travailleur est victime

d'une lésion professionnelle. C'est-à-dire que ce travailleur présente une blessure ou une maladie survenue par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail. Car ce que l'article 28 permet de présumer, c'est qu'il y a eu un accident du travail et que cet accident est responsable de la blessure.

Pourtant, le courant d'interprétation qui traverse actuellement la CSST veut diminuer la portée de cet article en ajoutant un quatrième critère à l'application de la présomption émise à l'article 28. Pour pouvoir qualifier cette blessure de lésion professionnelle, on veut en plus obliger le travailleur à faire la preuve qu'il a subi cette blessure lors d'un événement imprévu et soudain (Décision du Bureau de révision paritaire, réf.: 60098 391). Autant dire que l'on ne présume plus de rien puisque ce qu'il faut prouver, c'est précisément ce qui devrait être donné comme acquis au travailleur, à savoir que sa lésion est survenue par le fait ou à l'occasion du travail. Dans ces conditions, l'article 28 se trouve complètement vidé de sa signification.

L'année 1988 s'annonce donc difficile quant au rapport que la CSST entretiendra avec les travailleurs. Il apparaît clairement qu'elle cherche à diminuer les coûts d'indemnisation en augmentant les obstacles pour jouir des droits prévus à la loi. Cependant, si, d'une part, cela diminue les sommes versées aux travailleurs, cela se fait au prix d'une augmentation des coûts entraînée par cette lourdeur administrative; d'autre part, cette lourdeur se traduit par des délais de plus en plus longs dans l'administration de la justice, ce qui atténue l'efficacité, la productivité et la qualité du service offert par la CSST. En bout de ligne, tout le monde y perd.

Robert Bronsard
FATA
271-0901

Un "pensez-y bien!"

Les membres du secteur public ont-ils intérêt à prolonger les conventions collectives?

C'est la question présentement en débat dans l'ensemble des instances et syndicats du secteur public depuis que le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, a déposé, le 28 mars dernier, à la CSN et aux autres organisations syndicales, une offre visant à prolonger les conventions collectives d'une année.

L'offre est assortie d'une augmentation de 4% avec possibilité d'ajustement des échelles de salaire jusqu'à un maximum de 5%, si, en décembre 1988, le taux d'inflation dépassait 4%. À titre d'exemple, si, en décembre 1988, le taux d'inflation était de 4.2%, les salaires seraient réajustés à 4.2%.

Pour le ministre Gobeil, son offre est non négociable puisque elle est faite "...justement pour éviter le long processus des pour-parlers. Si elle devait être négociable, on négocierait pour trois ans."

En ce qui concerne les conditions de travail, le gouvernement ne s'embarasse pas de ces questions puisque les négociations des clauses normatives seraient reportées jusqu'en 1990: elles seraient reconduites telles quelles, selon les ententes signées en 1986.

La CSN a fait savoir au gouvernement qu'elle allait consulter ses membres. Les consultations sont aujourd'hui en cours.

La CSN et les quatre fédérations du secteur public, lesquelles se concertent au Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP), constatent que l'offre salariale du gouvernement est bien peu élevée si l'on considère que les membres du secteur public ont subi, depuis le début des années 1980, une détérioration im-

portante de leur pouvoir d'achat.

De plus, l'offre salariale est en deçà de ce que la CSN a obtenu en augmentations de salaires à la dernière négociation de 1986, (4.28% pour 1987 et 4.82% pour 1988) alors qu'on ne pouvait pas négocier les salaires pour les deuxième et troisième années de la convention collective.

Outre les salaires, d'importantes questions normatives doivent être réglées, telles que l'accès à l'égalité, la tâche des professeur-e-s de CEGEP, la tâche des enseignantes et des enseignants, le plan de classification dans le secteur soutien de l'éducation, la création de postes à temps complet dans le réseau de la santé, la désinstitutionnalisation.

De plus, la CSN est déjà en pleine consultation sur une hypothèse de restructuration salariale pour corriger les discriminations salariales envers les femmes.

Prolonger les conventions pour une année? C'est un pensez-y bien!

IRIR Une erreur fondamentale d'analyse

La CSN et la FAS soutiennent que le récent rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) sur "La rémunération dans le secteur de la santé et des services sociaux", ne prend nullement en compte la discrimination salariale envers les femmes dans le secteur public et pas davantage celle subie par les infirmières et les techniciennes médicales depuis nombre d'années, peu importe la province où elles travaillent.

Les porte-parole de la CSN et de la FAS, Monique Simard et Nicole Grenier, s'interrogent sur la recher-



Bravo Vincent!

Les militantes et les militants des garderies membres de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) ont récemment ajouté une pièce importante à leur lutte pour obtenir un réseau de garderies de qualité: un fort beau et complet document de vingt-quatre pages intitulé *Les garderies*.

La FAS-CSN compte aujourd'hui dans ses rangs vingt-trois syndicats régionaux regroupant quelque 1,800 employé-e-s répartis dans 125 garderies.

La "vedette" de la publication, le jeune Vincent Bohémier, était présent au lancement du livre. Ils est ici entouré de son père, Jean-Jacques Bohémier, et de "son" animateur à la garderie, Yvon Hébert.

che effectuée par l'IRIR qui fait des comparaisons salariales en omettant le fait que les infirmières des autres provinces et du Québec subissent des discriminations salariales basées sur le sexe. Ce qui, disent-elles est une erreur fondamentale d'analyse.

"La sous-rémunération des infirmières et des techniciennes médicales, comme les autres ghettos d'emplois féminins, relève de pratiques salariales discriminatoires, affirment-elles. Le rapport de l'IRIR ne fait que reconfrmer ce que nous savions déjà depuis longtemps, soit que les infirmières du Québec gagnent moins que celles de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

"Pourquoi une infirmière gagnerait-elle moins qu'un technicien en informatique?, demandent Monique Simard et Nicole Grenier. Si leurs tâches sont différentes, il n'en reste pas

moins que la valeur du travail des infirmières est au moins équivalente à celles des techniciens en informatique qui représentent le groupe le mieux payé de cette catégorie.

"Dans la prochaine négociation sur la correction des discriminations salariales qu'entreprendra la CSN, le gouvernement devra démontrer pourquoi une infirmière devrait gagner \$5 000 de moins par année qu'un technicien en informatique!"

Pour corriger cette situation, la CSN propose pour les infirmières ayant un DEC et les techniciennes médicales un ajustement des échelles de salaire variant entre 7 et 17%, selon le niveau occupé dans l'échelle. Pour les infirmières ayant une scolarisation post-collégiale, la CSN demande la création d'un nouveau titre d'emploi, celui de conseillère en santé dont le salaire rejoindrait celui de la catégorie des professionnels.

Enfin: un «boss» qui parle, au Soleil

par Jacques Guay



Le groupe Hollinger de Conrad Black a été bien téméraire d'acheter **Le Soleil**.

C'est du moins l'opinion du nouveau président et éditeur du quotidien, M. Robert Normand.

M. Normand, à qui ses nouvelles fonctions ont redonné soudainement la parole après quelque vingt-cinq ans passés dans la

fonction publique, rencontrait, fin mars, les finissants au MBA de l'Université Laval.

Selon la journaliste du Soleil, Hélène Baril, M. Normand avait choisi «le ton du pamphlétaire» pour y aller de ce qu'elle a qualifié «d'une charge virulente» contre les principales entraves au développement économique de la région: l'attitude des élus et ... celle des syndicats.

Peu de choses dans le texte concernant les élus sinon que, selon l'ancien haut fonctionnaire, ils sont dignes de Ding et Dong. Ayant ainsi sonné les cloches des politiciens, ce dont il rêvait sans doute depuis un quart de siècle, M. Normand a entonné le vieux crédo, cette fois digne de Yvon Deschamps, sur «les unions qu'osse ça donne?»

Il a ainsi déploré:

«cette forme de syndicalisme qui terrorise les patrons et leur impose des coûts inutiles tout en les rendant non compétitifs».

Bien à l'aise dans ses nouvelles bottes de patron, il a confié aux futurs administrateurs:

«Je découvre moi-même les questions de pseudo-juridictions syndicales et les planchers d'emplois inutiles (...) et je trouve bien téméraire le groupe qui a accepté d'acheter **Le Soleil** dans ce contexte peu propice aux profits».

M. Normand a mentionné d'autres «handicaps» que doit surmonter la région de Québec: la langue, la fiscalité, les moyens de transport inadéquats et le climat.

L'article ne précise pas ce que l'ancien sous-ministre aux Finances ferait en ce qui concerne la fiscalité ou le climat et il serait tout aussi intéressant de savoir ce

que le «grand boss» du Soleil aimerait changer dans les domaines du transport, et surtout de la langue.

Sur ce dernier point, M. Normand pourrait toujours suivre l'exemple du Quotidien de Chicoutimi, un autre journal de groupe Hollinger, qui a choisi de publier chaque jour une page en anglais durant le tournoi canadien de curling qui a eu lieu dans la région.

Malgré tout, beau temps, mauvais temps, Robert Normand est optimiste. Malgré les syndicats, malgré les élus, malgré les transports, malgré la langue, malgré la fiscalité, et malgré le climat, «même si l'avenir n'est pas rose», la situation n'est pas désespérée:

«Mme Thatcher a bien réussi à sortir son empire de ses cendres et à lui insuffler une vigueur économique qui attire de nouveau les investisseurs étrangers, les Rupert Murdoch et les Conrad Black».

Espérons donc. Nous avons déjà M. Bourassa, grâce auquel nous avons eu M. Black. Il ne nous manque plus que M. Murdoch. Et sans doute qu'un Robert Maxwell, son grand concurrent dans les médias, déjà intéressé dans le Daily News et Donohue, ferait aussi l'affaire.

Enfin, et preuve supplémentaire sans doute que la situation n'est pas tout à fait désespérée, M. Normand a aussi affirmé qu'il avait des projets d'avenir pour Le Soleil, projets qu'il s'est cependant refusé à dévoiler pour le moment.

Il a ajouté qu'il entend accepter beaucoup d'autres invitations à se confier ainsi en public. Ce qui est, en soi, excellent. Pour reprendre une expression à la mode dans le milieu politique d'où il sort, «la transparence» veut en effet que les lecteurs sachent ce que pensent les patrons des médias dont ils dépendent pour être informés, donc pour être des citoyens libres.

Et soyons, par ailleurs, rassurés: M. Normand a précisé qu'il n'avait cependant pas l'intention de devenir un deuxième Roger D. Landry.

Il était cependant bien parti, avec sa photo et une manchette sur quatre colonnes en première page du cahier B, réservé à l'actualité locale.

LE NOUVEAU MINISTRE DES TRANSPORTS:

flash

DÉSORMAIS,
LES
BILLETS
ALLER-RETOUR
SERONT
OBLIGATOIRES!



CARNOTTE

LE MONDE

Le prix du désarmement

L'impact du désarmement sur l'emploi est un sujet rarement abordé. Quatre études récentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) mettent en lumière l'absence de tout plan des gouvernements pour résoudre les problèmes économiques et sociaux que va entraîner la réduction en cours des dépenses militaires à l'échelon mondial. En chiffres réels, on estime à 52 millions le nombre de personnes employées dans des industries liées à la défense. Pourtant, comme le soulignent les spécialistes de l'OIT, la conversion de l'industrie de l'armement à l'industrie civile pourrait être relativement facile. D'autant plus que la conversion aurait un effet certain sur la restructuration économique et la reprise de la croissance.

SUISSE

Des drôles d'horlogers ...

Le Conseil national de la Suisse a rejeté, le 8 mars dernier, à 115 voix contre 53, l'intention populaire de l'Union syndicale suisse en faveur d'une diminution progressive du temps de travail sans réduction de salaire. Actuellement, la durée légale du labeur hebdomadaire est de 45 heures et dépasse même 50 heures dans certains secteurs. Selon les syndicats, il serait temps d'adapter la loi aux horaires de quarante heures déjà en vigueur dans la chimie, l'horlogerie, la métallurgie et le secteur public. La Suisse, faut-il le préciser, reste à la traîne des pays industrialisés d'Europe pour la durée du travail. Les adversaires de la diminution du temps de travail craignent que l'extension des quarante heures n'affaiblisse la capacité concurrentielle de l'économie helvétique.

PORTUGAL

La générale

La grève générale de vingt-quatre heures déclenchée le 28 mars à l'initiative des deux grandes centrales du pays, la CGTP et l'UGT, a été particulièrement suivie dans les grands centres du pays, paralysant notamment les transports publics, la construction, la sidérurgie, les ports et les PTT. L'objectif visé est de contraindre la réforme de la législation du travail qui pourrait notamment faciliter les licenciements. Les pourparlers sur ce projet de loi débutent le 14 avril. Peu impressionné par la mobilisation ouvrière, le président Soarès a réaffirmé son refus de céder, tout en soulignant que «la grève est droit constitutionnel» et que «personne dans l'exercice de ce droit ne peut être poursuivi».

JAPON/ CORÉE DU SUD

L'offensive du printemps

Le «shunto», la traditionnelle offensive syndicale de printemps pour l'amélioration des conditions de travail, a débuté. Mais depuis 1975, l'offensive tient plus du rituel que de la véritable confrontation patrons/travailleurs puisque les augmentations de salaire ne dépassent pas les limites fixées par le patronat au début de la négociation. La nouvelle grande confédération du secteur privé «Rengo» a même annoncé ses couleurs en déclarant que «toute idée de lutte est bannie des pourparlers. Le patronat, qui entend maintenir une relation étroite entre productivité et augmentation des salaires, se félicite de ce qu'il nomme le «réalisme» de Rengo. Cette situation s'explique par le rapport de forces à l'avantage des patrons; les syndicats, en

perte de vitesse (le taux de syndicalisation est de 50% inférieur à ce qu'il était en 1949) doivent adopter une position défensive, tout en se restructurant pour retrouver leur pouvoir de négociation.

Une fusion des deux grandes centrales du pays, Rengo (secteur privé, 5 millions de membres) et Sohyo (secteur public, 4 millions de membres) est prévue pour 1989.

L'offensive du printemps se présente différemment en Corée du Sud. Depuis la libéralisation de juin dernier se sont créés quelque mille quatre cents nouveaux syndicats (soit au total 4,000) réunissant 1,5 millions de membres. Et ces syndiqués ont le vent dans les voiles. L'année dernière, les augmentations de salaires avaient été de l'ordre de 17% en moyenne. Cette année, la Fédération des syndicats coréens demande des hausses de 12%! Et les employeurs offrent 7% au maximum. L'offensive syndicale sera donc un test pour le gouvernement de M. Roh Tae Woo qui avait promis qu'avant la fin de son mandat, le revenu des Coréens aurait doublé.

CANADA

Le nouveau, l'absurde et le suprême

Le 26 mars dernier, la **Fédération canadienne du travail** (FTC) née d'une scission avec le CTC en 1982, accueillait en son sein une aile québécoise. Cette fédération pan-canadienne regroupe presque essentiellement des travailleurs des métiers de la construction demeurés fidèles aux liens qu'ils entretiennent avec les unions américaines de l'AFL-CIO. Le congrès de fondation de l'aile québécoise permettra donc aux quelque 24,000 membres du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction d'adhérer à une organisation nationale. Le président de la

FTC se nomme James A. Mac Comby, et c'est un chaud partisan du libre-échange.

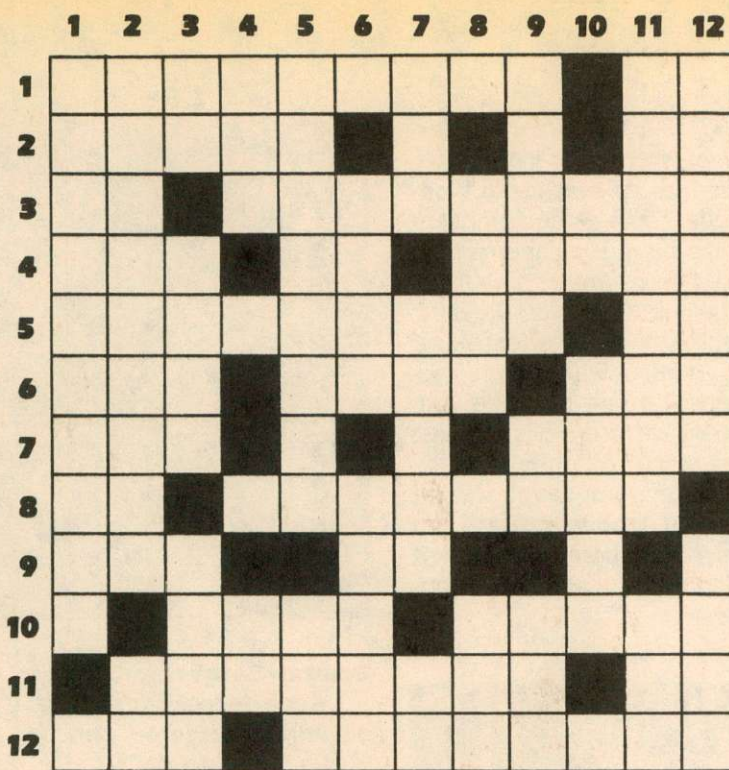
L'absurde, c'est l'étude publiée par Yves Rabeau, professeur d'économie à l'Université de Montréal, dans la Revue d'économie politique de Paris, qui blâme la combativité des travailleurs et les rend responsable de la perte de 319,000 emplois au pays en 1981-82. Selon ce savant homme, les autorités, devant l'échec des contrôles des prix et des salaires, n'avaient d'autre choix que de sabrer dans les emplois.

Le suprême nous a été donné par la plus haute Cour du pays, à la mi-mars, par la décision que des employés indirectement touchés par une grève ou un conflit de travail, et par conséquent mis à pied, auraient droit aux prestations d'assurance-chômage.

Le jugement, rendu par le juge Claire L'Heureux-Dubé, qui renverse quarante années d'interprétation de la Loi d'assurance-chômage et qui rendra service à des milliers de travailleurs, est dû à la combativité d'un dénommé Dennis Hills, membre des Steelworkers de St. Catherines, en Ontario, qui n'accepta pas le refus que lui avait formulé son bureau d'assurance-chômage en février 1983.



Travailleurs de l'usine Northrop à Hawthorne, Californie, assemblant les systèmes de guidage des missiles intercontinentaux MX, et qui risquent d'être touchés par les négociations sur la réduction des armes stratégiques.



«Flexibilité»

Emploi à temps partiel, à contrat, à la pige, sous-traitance, précarisation, double échelle de salaire, salaire au rendement, polyvalence, mobilité, dérèglementation des relations de travail...: autant de termes devenus familiers depuis quelques années et désignant la recherche d'une plus grande «flexibilité» des conditions de travail et d'emploi de la part des employeurs.

Qui n'a pas eu à débattre, à négocier et à combattre l'une ou l'autre de ces formes de «flexibilité», ces derniers temps? Bien peu de secteurs. Et pourtant, peu d'études existent au Québec et au Canada sur les phénomènes de précarisation, segmentation et flexibilité. Au niveau statistique, c'est pratiquement le néant. Il est assez significatif de constater, par exemple, que dans les tableaux comparatifs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur les comparaisons internationales des statuts d'emploi, la mention «donnée non disponible» soit accolée au mot «Canada». C'est dire le chemin qui nous reste à parcourir pour en cerner toutes les implications et être en mesure d'y réagir.

C'est dans ce contexte qu'il faut saluer la parution du numéro 19 de la revue *Interventions économiques* qui constitue une contribution originale au débat sur la flexibilité et la précarisation de l'emploi. Le collectif de la revue qui, soit dit en passant, fête ses dix ans d'existence, a privilégié certains thèmes.

Le texte de François Michon intitulé *Flexibilité et segmentation* est un essai théorique de classification des notions de flexibilité et de segmentation et des enjeux actuels. Le texte de Marcel Pepin décrit la situation au Québec en ce qui concerne, particulièrement, deux aspects de la flexibilité: les statuts précaires et la rémunération des salariés.

Michel Cournoyer étudie pour sa part «les caractéristiques principales des personnes à bas salaires au Québec» en comparaison avec l'Ontario. Selon lui, le portrait qui se dégage est «plutôt conforme à l'hypothèse de la segmentation du marché du travail». L'une des principales conclusions de ce texte est qu'il y aurait «une plus forte incidence des bas salaires en Ontario qu'au Québec, contrairement à ce que d'aucuns affirment parfois péremptoirement».

L'article de Michel Grant et Ghyslaine Marcotte constitue une synthèse d'une étude réalisée pour les groupes *Au bas de l'échelle* et *Relais Femmes* sur les bureaux de louage de main-d'œuvre pour les emplois de secrétariat. Le texte met particulièrement en relief l'ambiguïté juridique du statut d'employeur dans le cas d'une relation d'emploi triangulaire, et la marginalisation des salariées temporaires qui travaillent pour les BLMO.

Diane Tremblay et Gilles Gateau comparent deux programmes gouvernementaux d'emplois pour les jeunes: les travaux d'utilité collective (France) et les travaux communautaires (Québec) qu'ils qualifient de «nouvelle forme de gestion de non emploi». Ils concluent que, tout en maintenant une certaine «employabilité» des jeunes, ces programmes constituent des éléments de rupture: ils abaissent de fait le salaire minimum pour certaines catégories de jeunes, et surtout, ils traduisent une dissociation grandissante entre travail, de même qu'emploi, et une nouvelle gestion du chômage.

L'article de Giusto Barisi examine la flexibilité des entrepreneurs en Italie. Il tente d'évaluer l'importance réelle des différents facteurs à l'œuvre dans le renouvellement de l'industrie italienne.

On notera que ce numéro fait peu de place à la question spécifique des femmes sur le marché du travail. Le prochain numéro (no. 20) y sera entièrement consacré.

Horizontal

- Saison. - Canadien Pacifique.
- Matière provenant du poil des moutons. - Deux voyelles.
- Vu, à l'envers. - Aux prochaines, il n'est pas sûr que Mulroney va l'emporter.
- Aliment. - Infinitif. - Ils viennent de la poule.
- Exempt de tout germe infectueux. - C'est-à-dire.
- Drogue hallucinogène. - On en a deux en plein milieu de la face. - A la fin de la messe.
- Trois voyelles. - Elles servent à ouvrir les portes.
- Étain. - Parfois, on trouve qu'il y en a trop sur les chèques de paie.
- Système d'unités absolues à trois unités fondamentales (*Et surtout, ne venez pas dire qu'il s'agit d'une maladie transmise sexuellement*). - Initiales de Rita Toulouse.
- Dieu du vent. - Interjection italienne signifiant: *assez!*
- Mis au tombeau. - Infinitif.
- Pâturage. - Gauche (*peu employé*).

Vertical

- Système politique qui repose sur plusieurs organes de direction.
- Charmant. - Infinitif.
- Deux. - Ingénieur naval français. - Légumineuse.
- Dans la rose des vents. - Charpente du corps.
- Machine à écrire à distance (*Anglicisme*). - Article défini.
- Un des grands lacs. - Interruption des hostilités.
- Gars, dans la langue populaire, en France. - Paisible. - Préposition.
- Tout est son homonyme. - Céréale.
- Fendue en deux par une scie. - Cuivre. - Du verbe avoir.
- Conjonction. - Petites îles.
- Trempées ou cuites longtemps dans du sucre ou de la graisse. - Trois fois.
- Participe passé féminin pluriel du verbe passer. - Nom de famille du coordonnateur de Nouvelles CSN (*Vous pouvez vérifier en page 2, ce n'est pas triché!*).

Brunet-Bergeron, Clapton, et Wondeur Brass

Notre table tournante et notre magnétophone sont en grève! Tout un drame pour un «audiomane»! Alors, allons-y de quelques échos et nouvelles brèves.

Wondeur Brass

Il y a quelques années, nous avons célébré la Journée internationale des femmes, le 8 mars, à Trois-Rivières où le Conseil central, faisant preuve d'une initiative courageuse, avait présenté à ses commettants le spectacle d'un groupe de musiciennes appelé **Wondeur Brass**.

Initiative courageuse car **Wondeur Brass** évolue dans

un univers musical où se fusionnent la musique contemporaine, le jazz et le rock. Donc, une musique énergique, innovatrice et rythmée, qui est parfois dissonante.

Nous serions tentés d'écrire que jusqu'à la formation de **Wondeur Brass**, en 1980, ce genre musical était plutôt l'apanage de musiciens. Mais leur détermination à continuer dans ce genre musical a donné des résultats.

Tout d'abord, quelque huit ans après sa fondation, **Wondeur Brass** existe toujours et vient de récidiver avec un microsillon produit par la compagnie «**Ambiances Magnétiques**».

Et surtout, les musiciennes de **Wondeur Brass** ne sont plus seules. Par exemple, du 6 au 10 avril derniers

avait lieu à Montréal «**Le festival international des musiciennes innovatrices**». **Wondeur Brass** et une cinquantaine de musiciennes provenant de différents pays, dont quelques unes du Québec, ont participé à ce festival.

Alors, si vous voulez «accéder» à une musique vraiment différente, surveillez les affiches sur les murs de la ville pour savoir où se produit **Wondeur Brass**, ou encore, achetez leur récent disque au **Va et Vient** à Montréal.



Brunet-Bergeron

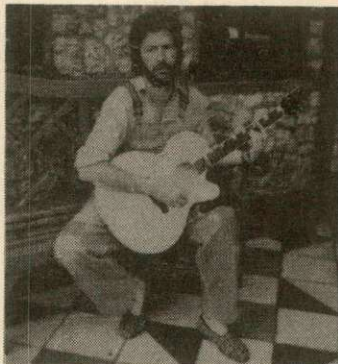
Le duo de rock-francophone **Brunet-Bergeron**, dont il a été question dans cette page en janvier dernier, s'est associé à trois musiciens pour former **Praxis**.

Le public aura l'occasion d'assister au tout premier spectacle de ce groupe aux **Foufounes Électriques**, sur la rue Ste-Catherine à Montréal, le 27 avril prochain à 21 heures.

Fait intéressant à signaler, il y a certaines des chansons des deux membres fondateurs du groupe qui militent en faveur des jeunes, des sans-abri, des sans-emploi, etc.

La formation **Praxis** comprend: Jacques Brunet, guitare et voix; François Bergeron, guitare et voix; Pierre Goulet, batterie; Luc-Robert Fournier, basse; et Claude Leblanc, synthétiseur.

NB: Si vous ne pouvez assister au spectacle de «**90 minutes à 120 minutes**» du 27 avril aux **Foufounes Électriques**, vous pourrez vous reprendre aux Vieux Port de Montréal, le premier mai, où le groupe se produira environ 45 minutes. Le chansonnier **Pierre Fournier** sera également de la Fête internationale des travailleurs.



Clapton

Le guitariste Britannique de rock et blues Éric Clapton souligne ses 25 ans de carrière en sortant, ces jours-ci, un coffret qui devrait réunir certainement ses meilleures performances.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas **Clapton**, disons qu'il a fait partie de groupes légendaires. Il a ainsi été le guitariste soliste des **Yarbirds**, de **John Mayall and the Blues Breakers**, des **Cream**, de **Blind Faith**, et de **Derek and Dominos** avant d'entreprendre une longue carrière solo.

Et si les noms de ces groupes ne vous disent rien, ajoutons qu'il s'est fait connaître par les pièces **Sunshine of your love**, **Badge**, **Politician** et en popularisant deux chansons de **J.J.Cale**: **After the midnight** et **Cocaïne**.

Un disque qui promet pour les amateurs de solos bien figolés.



La formation **Wondeur Brass** est composée de: Johanne Hétu, saxophone et claviers; Diane Labrosse, claviers et voix; Danielle Roger, batterie; et Marie Trudeau, basse.

Michel Crête

billet La couleur des idées

L'automne dernier, les syndicats de la santé de l'État de New-York entament une campagne d'organisation parmi les aides familiales. Au cœur de la babylone américaine, dans l'édifice du syndicat des employés d'hôpitaux, le «1199», dont la majorité des 90,000 membres sont noirs ou hispaniques, et qui a la réputation d'être le «syndicat de Martin Luther King», les militants se réjouissent d'un événement qu'ils estiment d'une importance capitale pour leur campagne: en première page du New-York Times, leur présidente est photographiée, accompagnée de l'archevêque catholique de New-York et du pasteur Jesse Jackson.

La présence à une même tribune de l'archevêque O'Connor et de Jesse Jackson ne pouvait passer inaperçue. Jesse Jackson venait d'obtenir de la part des hautes instances de la puissante minorité catholique un sauf-conduit, dont l'importance ne pouvait que se faire sentir dans la course des prétendants démocrates à la présidence.

Quelques mois plus tard, dans ce même État, on a oublié l'archevêque. Jesse Jackson fait la une des médias et la lutte est serrée entre lui et Mike Dukakis, le gouverneur du Massachusetts, pour l'obtention de la candidature démocrate à la présidence des États-Unis d'Amérique. C'est Jackson qui fait les manchettes. C'est la photo de Jackson qui fait la première page des revues prestigieuses. Il est l'invité des plus importantes émissions d'affaires publiques des grandes chaînes de télévision.

Au Wisconsin, où le prétendant Dukakis vient de remporter une mince victoire sur Jackson, les Noirs ne représentent que 4% de la population. Jackson, à la surprise de tous, réussissait à rallier plus du quart du vote des Blancs.

La percée du candidat des minorités suscite une fièvre électorale inattendue. Désormais la question est sérieuse: Jesse Jackson peut-il devenir le prochain président des États-Unis?

Les plus récents sondages indiquent que le candidat Jackson échappe de plus en plus à l'image négative que les médias lui faisaient porter, qui celle d'un ami de Fidel Castro, qui d'un supporteur de la cause palestinienne,

ou encore d'un allié des Black Muslims, ou d'un appuyeur inconditionnel de grévistes en lutte et des organisations syndicales, quand ce n'était pas celle, bien sûr, d'un administrateur inexpérimenté.

Les sondages disent aussi que s'il faisait la paire comme candidat à la vice-présidence avec Dukakis comme candidat présidentiel démocrate, 49% des personnes interrogées voteraient pour eux, contre seulement 45% pour l'équipe républicaine avec leur candidat Bush.

Il y en a qui affirment que Jesse Jackson n'a pas encore vraiment connu d'opposition, mais que s'il devenait le candidat présidentiel démocrate, il y aurait une levée de boucliers contre lui, ce qui favoriserait le républicain Bush.

À New-York, Jesse Jackson n'a pas que des amis. Ses prises de position en faveur d'un État palestinien lui ont valu l'antipathie des milieux juifs. Le maire Edward Koch s'est d'ailleurs fait le tribun de l'opposition, accusant Jackson de proposer des réformes économiques qui conduiraient le pays à la faillite. Ce n'est pas seulement New-York qui va décider du choix des Démocrates, mais si Jesse Jackson s'y classait en tête, il y a de fortes chances pour que les vrais forces d'opposition se révèlent. Les racistes, les bigots, les ultra-conservateurs, les ku-klux-klans de la politique tout autant que les rétrogrades anti-syndicaux ne se gêneront plus pour bâtir un mouvement destiné à stopper la route vers le pouvoir du candidat Jackson.

L'Amérique profonde, celle des minorités, celle des démunis, qui est tout autant blanche que noire, celle de ceux et celles qui en ont assez des politiques anti-sociales de Reagan, risque d'être heurtée alors de plein front par cette Amérique réactionnaire.

Car, ce n'est plus la couleur de la peau de Jackson qui fait obstacle, c'est la couleur de ses idées. Et certains croient déjà que ses positions politiques «trop à gauche...», qui pourraient changer le visage de cette Amérique, seront, à partir de maintenant, les véritables cibles.

Jean-Noël Bilodeau

Grande fête familiale

Le dimanche est une journée familiale pour beaucoup de militants et de militantes. On profite de cette journée pour faire des activités avec notre famille, que trop souvent on néglige avec le travail et les activités syndicales.

Cette année, le 1er mai étant un dimanche, nous faisons de cette fête des travailleurs et des travailleuses, une grande fête familiale.

De vrais emplois pour tout le monde, ça rejoint et implique toute la famille. Quand tout le monde aura un vrai emploi, autant les parents que les jeunes, l'unité et le bien-être de toute la famille en seront augmentés. Une vie économique plus sécuritaire, des hommes et des femmes plus en santé, moins fatigués et plus disponibles pour les enfants. Un avenir plus prometteur autant pour les adolescents et les adolescentes que pour les personnes âgées.

Le 1er mai, c'est notre fête à tout le monde!

Allons fêter en famille!

Renseignez-vous
auprès de votre Conseil central
pour connaître les activités
du 1^{er} mai dans votre région.



Depuis les débuts de la révolution industrielle, en Amérique comme en Europe, les travailleuses et les travailleurs luttent pour le respect. Ils le font entre autres en réclamant une réduction des heures de travail.

En 1886, pour la première fois en Amérique du Nord, on envisage une grève générale, rompant avec la tradition des luttes isolées, par corps de métier. On prépare cette action par dix-huit mois de sensibilisation et de mobilisation, ponctués de grands rassemblements et de manifestations. Le premier mai sera la date ultime. Les organisations ouvrières tiennent leur promesse: chaque jour, le mouvement de débrayage grossit dans les grands centres industriels. La répression aussi. Spécialement à Chicago, où l'on compte par dizaines les travailleurs tombés sous les balles des policiers et des agents de sécurité.

Devant l'ampleur de la grève, l'État et les patrons décident de lui porter un coup fatal. Lors d'un grand rassemblement sur Haymarket Square, à Chicago, le 4 mai, un provocateur lance une bombe qui tue quelques policiers. Il s'ensuit une sauvage répression, qui fait à nouveau des morts. On arrête les organisateurs de la manif, on les passe sommairement en justice et on pend quatre des leurs: Engel, Fisher, Parsons et Spies.

Avant d'être pendu, ce dernier s'écria: *Un jour viendra où notre silence sera plus puissant que nos voix qu'on a étranglées.*

En leur souvenir et pour saluer toutes les luttes présentes et à venir, la Deuxième internationale socialiste, réunie en congrès à Paris en 1889, choisira le premier mai comme fête internationale des travailleuses et travailleurs.

À nous de continuer cette tradition.

